

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, 161. réd. (039) 31088, 161. adm. et publ. (039) 31087, CCP 23-313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 - ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.- 3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44.-. LE NUMERO 30 ct. Directeur: René Meylan - Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt - Rédacteurs: Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Piguet (Genève).

Main d'œuvre étrangère: LE MOINDRE MAL

Toute la presse a publié le bref commentaire de l'Agence télégraphique suisse sur la récente confrontation des partenaires sociaux, le 20 janvier dernier, à Berne, à propos du problème toujours actuel de la recherche d'une juste mesure dans le recours à la main-d'œuvre étrangère.

Entouré de ses conseillers de la police fédérale des étrangers et de l'OFIAMT le conseiller fédéral Schaffner présida cette conférence délicate avec tact et discrétion, non sans bousculer résolument quelques illusions ou préventions tenaces dans ses paroles de clôture.

Comme il fallait bien s'y attendre, la discussion fit en effet apparaître de sérieuses divergences de vues sur l'utilité et l'ampleur d'une nouvelle réduction.

POSITION PATRONALE

Les orateurs patronaux préconisèrent une « pause respiratoire », afin de permettre à l'économie de s'adapter plus aisément à la demande pressante.

D'aucuns, plus nuancés que d'autres, plaident plutôt pour un assouplissement des normes de réduction. Ceux-là s'étaient mieux rendu compte des effets calmants de la timide politique conjoncturelle de la Confédération sur la surchauffe économique.

D'autres se complurent à passer au verre grossissant les difficultés incontestables qu'ont à surmonter certaines entreprises très efficaces vouées à l'exportation.

Il aurait suffi d'accepter la suggestion de l'Union syndicale suisse de remplacer le plafonnement par entreprise par une limite globale pour éviter à l'avenir semblable écueil. Mais d'autres secteurs importants auraient alors souffert d'une innovation souhaitable et certainement plus rationnelle, à laquelle il conviendrait cependant d'apporter des correctifs efficaces.

Ce qui demande du temps et de la réflexion.

LES TRAVAILLEURS POUR UNE JUSTE MESURE

Quant aux représentants des travailleurs, puisqu'il est impossible d'envisager de façon immédiate le plafonnement global, ils s'exprimèrent en faveur de la poursuite de l'expérience, dont les deux premières étapes ont conduit à une atténuation de l'inquiétante surchauffe économique.

N'en déplaise aux esprits supérieurs qui brillent dans les gouvernements, dans les conseils ou sur la place publique, ce n'est pas seulement à Zurich ou au-delà de la Sarine qu'un accroissement des effectifs de la main-d'œuvre étrangère dans la statistique d'août prochain ranimerait la xénophobie déplorable. Il faut avoir l'honnêteté, sinon le courage, de constater que dans nos régions romandes cette épidémie fait aussi des ravages. Alors que la politique conjoncturelle de la Confédération a permis de l'enrayer, il serait maladroît de la ranimer par un fâcheux retour à l'imprévoyance, ou au laisser-faire et au laisser-aller.

Aux quelques employeurs qui suspectent les syndicats de spéculer sur cette politique conjoncturelle pour favoriser la montée des salaires, il faut répondre que c'est encore une fois la fumée qui se moque de la « torrée »! Car ceux-là voient justement dans la croissance abusive des effectifs de main-d'œuvre le moyen d'enlever au lampiste sa part légitime dans la croissance de la productivité.

DES DÉROGATIONS SOUPLES

Enfin, il faut rappeler aux bonnes âmes influencées par l'insidieuse propagande patronale que l'arrêté fédéral en vigueur prévoit des « autorisations d'accroître l'effectif des étrangers » lorsque le requérant

prouve par exemple qu'il y a urgence manifeste, que la recherche scientifique ou l'évolution industrielle sont en jeu ou que d'importants intérêts de caractère national l'exigent.

De même, l'arrêté exempté de l'obligation de réduire les effectifs les employeurs ayant fait d'importantes dépenses en vue de rationaliser leur entreprise.

Des augmentations de l'effectif total peuvent être exceptionnellement admises « si le requérant prouve que le refus de l'autorisation devrait causer de sensibles dommages à l'économie publique ou que ce refus aurait de graves conséquences du point de vue de l'exploitation ».

Il est vrai que le total des dépassesments autorisés par toutes ces dérogations ne peut être supérieur à 7200 par an, alors qu'il en faudrait au moins 100 000 pour satisfaire aux appétits déchainés!

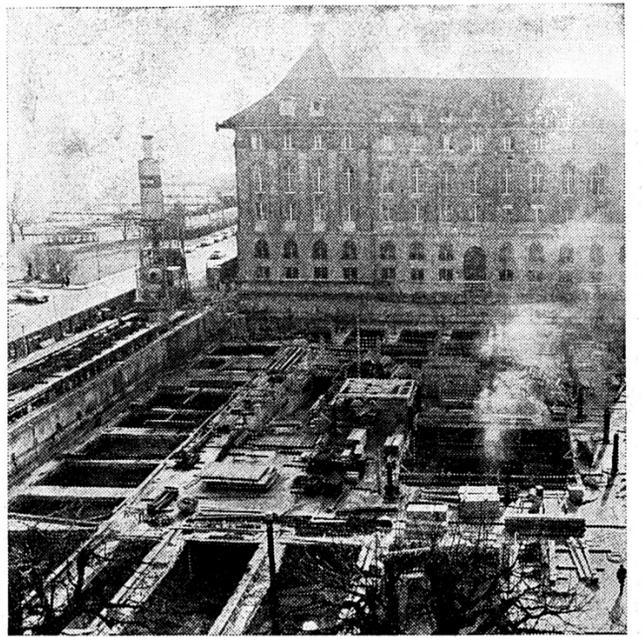
Bientôt nous connaissons la décision du Conseil fédéral. Le communiqué de l'ATS se termine par une affirmation rassurante du conseiller fédéral Schaffner à la conférence de Berne: « Nous ne pouvons admettre un nouvel accroissement de l'effectif des travailleurs étrangers », qui atteignait le total respectable de 648 548 dans la statistique d'août 1966.

En attendant une meilleure solution, il faut savoir se contenter du moindre mal de la politique conjoncturelle modérée qui vise à limiter et à réduire l'effectif des travailleurs étrangers.

Cela doit et peut se faire en assurant l'emploi et l'égalité de traitement aux travailleurs étrangers installés déjà dans le pays. Chaque année un certain nombre d'entre eux retournent au pays de façon définitive. Ces départs doivent permettre aux autorités compétentes d'éviter des rigueurs inutiles et préjudiciables à nous-mêmes.

Jean Mörli

Zurich: Le plus grand chantier



Le plus grand chantier de Zurich mesure 100 mètres sur 60 et a été ouvert par une compagnie de réassurance. Un immeuble de 105 000 m³ sera construit à cet endroit. Il comprendra quatre sous-sols. Voici une vue partielle de ce chantier.

NOUVELLES SUISSES

GLARIS: VOTE FÉMININ PARTIEL?

Le Gouvernement du canton de Glaris a proposé au Grand Conseil d'accorder le droit de vote partiel aux femmes. Se fondant sur la proposition d'un citoyen, le Conseil prévoit la modification de l'article 22 de la Constitution cantonale. Par cette modification, les femmes pourraient avoir le droit de vote et d'éligibilité en ce qui concerne les problèmes scolaires, sociaux et d'église. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi devra être approuvée par la Landsgemeinde de 1968.

Déclarations Spuhler à Stockholm

Willy Spuhler, conseiller fédéral, chef du Département politique, a tenu une conférence de presse, mercredi, à l'Ambassade de Suisse à Stockholm.

Auparavant, le conseiller fédéral Spuhler avait visité la station de recherches nucléaires de Studsvik, dans les environs de la capitale suédoise.

W. Spuhler a notamment déclaré que la Suisse était très intéressée à une coopération avec la Suède dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Parlant du conflit vietnamien et de la tension Est-Ouest, W. Spuhler a remarqué que la Suède et la Suisse avaient en gros la même conception. Les deux peuples s'efforcent d'agir en faveur d'une fin du malheureux conflit viet-

namien et pour une détente internationale. W. Spuhler a émis l'opinion que l'aide suédoise aux pays en voie de développement peut être prise comme exemple par les autres pays. Il évoqua l'attitude de la Suisse à l'égard des Nations Unies et a fait état de la grande indépendance des cantons suisses qui peut conduire à des divergences de vues, si la question de l'entrée de la Suisse aux Nations Unies devait se poser. Toutefois, le conseiller fédéral Spuhler a rappelé que la Suisse avait été membre de la Société des Nations et qu'elle avait œuvré activement en faveur de la sauvegarde de la paix. Cela devrait constituer un stimulant pour que la Suisse agisse dans le même sens maintenant.

Cela s'est passé dans notre pays

GENÈVE: P. d'Espine condamné à Paris. — Pierre d'Espine, 40 ans, Genevois, dont le bébé de 21 mois avait été trouvé mort le 3 octobre 1959 dans des circonstances assez étranges au cours d'un dîner familial à Genève, a été condamné mercredi à Paris à six mois de prison pour avoir détourné 5 000 fr., des meubles et des bibelots dans l'appartement que lui avait confié une Parisienne avec laquelle il avait formé des projets de mariage.

Évadé en juin dernier du pénitencier de Bellechasse et recherché pour diverses indécrottes, Pierre d'Espine avait été arrêté fin décembre à Paris.

GENÈVE: Vol de bijoux. — Mercredi matin de très bonne heure, un cambriolage a été commis dans une bijouterie de la rue de Carouge, à Genève. Ayant brisé la vitre de la porte d'entrée du magasin, le voleur s'est emparé de plusieurs dizaines de bagues et de montres qui se trouvaient dans une vitrine intérieure. Le tout représenterait une dizaine de mille francs.

BELLINZONE: Pyromane mis à l'ombre. — Le dangereux pyromane qui avait mis le feu ces dernières semaines à plusieurs voitures, a été arrêté par la police, après un dernier incendie. Il s'agit d'un Suisse allemand, marié et père de deux enfants, qui a avoué après deux jours d'interrogatoires.

THOÛNE: Usine dangereuse. — Dans un communiqué remis à la presse, le Service suisse d'informations médicales s'élève contre le projet de construction d'une fabrique de béton frais dans le centre de la ville de Thoune. Le fonctionnement de cette usine pourrait, affirme le service, avoir de fâcheux effets sur la santé de la population locale.

GLARIS: Agresser arrêté. — Un jeune homme de 18 ans a avoué avoir attaqué l'employé de banque, dont nous avons parlé vendredi dernier. Au cours de la nuit de vendredi à samedi, il dépensa toute la somme qu'il avait volée, soit quelque 200 fr. dans des établissements de la ville.

ZURICH: Koella s'évade. — Hans Koella, 15 ans, s'est évadé de l'Institut psychiatrique de Muensterlingen (TG) dans la nuit de mardi. Il subissait dans cet établissement une série de tests psychiatriques. On se souvient que le 12 août 1966, Julia Rizzi, 16 ans, de Rapperswil, disparaissait. Le 11 octobre, H. Koella était arrêté à Landquart. Au cours d'un interrogatoire, il déclara à la police qu'il avait étranglé la jeune fille et avait jeté son cadavre dans l'Obersee à la hauteur de Hurden.

ZURICH: Pour le suffrage féminin. — Une manifestation en faveur du suffrage féminin s'est déroulée mercredi soir à Zurich, à l'occasion de la Journée suisse 1967 pour le droit

de vote et d'éligibilité des femmes. Deux oratrices ont exposé la situation actuelle dans notre pays. Le président de la ville a également pris la parole. La manifestation s'est terminée par un cortège aux flambeaux. Un transparent portait ces mots: « Attaquer le droit de vote généralisé, c'est attaquer la démocratie. »

ZURICH: Escroc condamné. — Le Tribunal cantonal de Zurich a condamné à deux ans et demi de prison, moins 296 jours de préventive, le nommé Heinrich Hess, âgé de 41 ans, reconnu coupable, après une heure de délibérations du jury, de falsification répétée de documents et d'atteintes à la loi sur l'AVS. Le montant total des escroqueries de Hess est de 921 178 fr.

BALE: Mise en faillite et arrestations. — La Cour civile de Bâle, après quatre heures de débats, a prononcé mercredi la faillite de la Tissa, c'est-à-dire de la direction du fonds d'investissements Swissbau. On a appris, d'autre part, mercredi soir à Bâle que l'ancien directeur et fondateur de la Tissa et du fonds d'investissements Swissbau, est en même temps propriétaire de l'Enocari et Cie S.A. M. B. E., ainsi que son homme d'affaires P. B. et le représentant fiduciaire A. G. ont été arrêtés, afin d'éviter toute collusion. Le dit fonds avait reconnu en mars 1966 que des irrégularités s'étaient produites en corrélation avec une vente de certificats à un groupe italien.

Weinfelden: Quatre morts sur la route

Mardi soir et mercredi matin, deux accidents de la circulation, ayant causé la mort de quatre personnes, se sont produits dans le district de Weinfelden.

Trois personnes ont été tuées dans un accident survenu de nuit près de Mettlen. Mercredi matin, à 6 h. 20, un homme qui se rendait à son travail aperçut dans la rivière du village de Mettlen une automobile endommagée par un accident. Il entendit simultanément des gémissements provenant d'une voix de femme. Il alarma aussitôt des voisins. Les lieux offraient une image terrifiante. A côté de l'automobile, qui reposait sur le toit dans le lit de la rivière, gisait un homme mort. Une femme, dont la partie supérieure du corps sortait du pare-brise, vivait

encore. Un médecin alerté lui prodigua les premiers soins sur place, mais la malheureuse victime ne tarda pas à rendre le dernier soupir. On dégagna ensuite, mort à son volant, le conducteur et propriétaire du véhicule, M. H. Pluess, 39 ans, maître fromager à Herrenhof. Les deux passagers étaient M. Brandenberger, 32 ans, d'Erlen, et M^{lle} Spiess, 26 ans, de Sonneberg-Kradolf. Il semble que le véhicule ait dérapé sur la route rectiligne à la sortie sud du village.

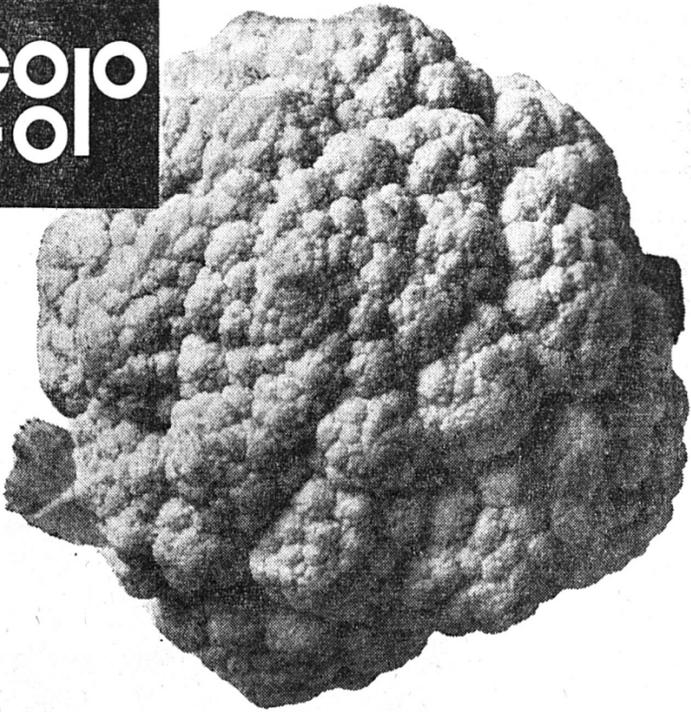
Le deuxième accident s'est produit mardi soir, à 17 h. 20, sur la route cantonale Weinfelden—Maerstetten. Un cycliste a été tué sur le coup, renversé par une voiture.

TESSIN: Minerai radio-actif

Un important gisement de brannerite, minerai radio-actif extrêmement rare, a été découvert dans une vallée du Sopraceneri par quatre minéralogistes amateurs, employés aux CFF à Bellinzzone. Cette découverte intéresse vivement les laboratoires de l'EPF de Zurich, qui ont déjà eu l'occasion d'analyser ce minerai et de constater l'étendue du gisement. Il s'agit d'un oxyde de titane et d'uranium, qui, pour la première fois dans le monde, a été trouvé sous forme de cristaux. Lesdits cristaux présen-

tent une radioactivité des plus intenses. Fais à signaler: on ne connaît actuellement au monde qu'une vingtaine de gisements de brannerite, minerai très recherché par les universités et les géologues de tous les pays.

M. F. Bianconi s'est rendu sur les lieux, et a découvert une trentaine d'autres minerais très intéressants, parmi lesquels, pour la première fois en Suisse, de la powellite. M. Bianconi est en train d'élaborer un rapport sur cette importante découverte.



le kilo
Choux-fleurs 1.50

3 pièces
GRAPE-FRUIT -.65

le kilo
Pommes Boscop II -.60

Encore meilleur marché grâce à la ristourne

**MAISON DU PEUPLE
LA CHAUX-DE-FONDS**

**Vendredi 3 février,
à 20 h. 30 précises**

LOTO DU CERCLE OUVRIER

Cartes à 10 fr. pour les
25 premiers tours et à
6 fr. pour les 15 tours
suivants

SI VOUS DÉSIREZ ÉCONOMISER !
PROFITEZ DES

**FORMIDABLES
SOLDES**

comme encore jamais vus

autorisés par la Préfecture
du 16 janvier au 3 février

MEUBLES MÉTROPOLÉ

SERMET & HURNI
Avenue Léopold-Robert 100
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. (039) 3 43 65

CHOIX SENSATIONNEL

QUELQUES EXEMPLES

TAPIS poil de vache

Fr. 115.— soldé Fr. 80.—
Fr. 250.— soldé Fr. 175.—

MILIEUX DE SALONS

Fr. 380.— soldé Fr. 320.—
Fr. 260.— soldé Fr. 185.—
Fr. 230.— soldé Fr. 160.—
Fr. 185.— soldé Fr. 150.—

TOURS DE LITS

Fr. 100.— soldé Fr. 75.—
Fr. 145.— soldé Fr. 110.—
Fr. 200.— soldé Fr. 150.—

Voyez notre devanture spéciale

**UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple — La Sentinelle**



Association des
concerts du Locle

Lundi 6 février 1967, à 20 h. 15,
au Casino-Théâtre

**ALICIA
DE LARROCHA**
PIANISTE

Œuvres de Scarlatti, Mozart, Schumann, Debussy,
Ravel, Falla

Location: magasin Gindrat, Grand-Rue 24, Le Locle
Prix des places: Fr. 7.— à Fr. 10.—



VILLE DU LOCLE

MISE AU CONCOURS

1 ou 2 postes d'

AGENTS DE POLICE

sont mis au concours.

Conditions requises: 20 ans au moins,
30 ans au plus. Taille 170 cm. au moins,
constitution robuste, bonne réputation,
apte au service militaire actif.

Bons salaires et conditions de travail.
Caisse de retraite.

Pour tous renseignements, s'adresser au
poste de police.

Les offres de service doivent être
adressées par écrit, avec curriculum
vitae, à la Direction de police, jus-
qu'au 6 février 1967 au plus tard.

CONSEIL COMMUNAL

**5 à 7 THÉÂTRE 5 à 7
ST-LOUIS 5 à 7**

Samedi 4 février 1967, à 17 h. 30

TRIPTYQUE

de Benedict Gampert

Spectacle réalisé et interprété
par l'auteur

Prix des places: Fr. 3.—
Location à la caisse du Théâtre
Saint-Louis, une heure avant la
représentation, téléphone 3 30 15

AUX MAGASINS DE
COMESTIBLES

Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

IL SERA VENDU:

Bondelles

Filets de bondelles

Filets de perches

Filets de soles

Filets de carrelets

Filets de dorschs
frais

Cabillauds

Truites et
brochets vivants

Champignons de
Paris frais

Beaux poulets
de Houdan frais

Beaux poulets
hollandais

le kilo, 6.50

Beaux petits coqs
du pays

Belles poules

Beaux lapins frais
du pays

Cuisses de
grenouilles

Escargots

Moules

Se recommande

F. MOSER

Tél. (039) 2 24 54

A louer

SERVICES INDUSTRIELS
DELÉMONT

**AVIS
d'interruption
de courant**

Pour cause de travaux à la station
transformatrice du pont de la Mal-
tière, le courant électrique sera
coupé le

**vendredi 3 février 1967,
le matin, de 1 h. 30 à
2 h. 30,**

dans les quartiers limités par le
chemin des Places, la rue de la
Maltière (côté sud), l'avenue de
la Sorne, la place de la Gare, les
voies CFF, la route de Rossemai-
son et le chemin du Puits.

Abonnez-vous à notre journal

**Meubles
d'occasion**

A VENDRE: une cham-
bre à coucher en
noyer avec lits ju-
meaux, Fr. 780.—. Salle
à manger, modèle ré-
cent, Fr. 600.—. Fa-
cilités de paiement
éventuelles. Tél. aux
heures des repas:
038 / 7 72 75.

POLICE: 17

A louer machi-
nes à écrire, à
calculer, à dic-
ter, au jour, à
la semaine, au
mois

chez REYMOND, tél. (039) 2 85 95,
L.-Robert 110, La Chaux-de-Fonds



Salle de musique de La Chaux-de-Fonds

DIX RÉCITALS PAR LIONEL ROGG

**L'Intégrale d'orgue
de J.-S. Bach**

PROGRAMME

Samedi 4 février:

Avec le concours du Petit Chœur du Conservatoire,
direction Robert Faller

Prélude en mi bémol majeur — Dix chorals d'après le
catéchisme de Luther — Fugue en mi bémol

Dimanche 5 février:

Prélude et fugue en mi mineur — Sonate en trio en do
majeur — Trois grands chorals de Leipzig — Variations
canoniques sur un choral de Noël — Sonate en trio en
sol majeur — Prélude et fugue en si mineur — Le
dernier choral de Leipzig

17 h. précises — Portes à 16 h. 30 — Vestiaires: Fr. 0.30
ENTRÉE LIBRE COLLECTE RECOMMANDÉE

Hommage à Charles Faller
Dixième anniversaire des orgues

NIVAFLEX S.A.

Fabrique de laminage de précision

cherche:
pour son département expédition

**UNE EMPLOYÉE
ou OUVRIÈRE**

pouvant travailler de façon rapide et indépendante

pour ses départements laminage, rectifiage et polissage,
quelques places de

MANŒUVRES

restent encore disponibles

Prestations sociales, chambres à disposition, places stables et bien
rétribuées pour personnes de nationalité suisse ou étrangers
au bénéfice d'un permis d'établissement.

Faire offres ou se présenter à NIVAFLEX S.A., rue de la Serre 7,
2610 Saint-Imier, tél. 039 / 4 24 94.

L'AVS c'est d'abord une affaire d'Etat

Au commencement de chaque réalisation de progrès social, il y a toujours des gens trop timorés qui proclament: «Allons-y doucement! Il faut bien commencer une fois! Plus tard on fera mieux, les partenaires sociaux comprendront.»

Et chaque fois qu'il faut apporter une modification devant améliorer ce qui s'est fait au départ, il faut engager une véritable bataille contre les trop bien nantis du régime.

Chacun peut vérifier la justesse de ces propos en recherchant dans ses propres expériences et considérations personnelles en ce qui concerne notamment: l'assurance vieillesse, l'assurance invalidité, l'assurance maladie, les congés payés et les allocations familiales.

En ce qui concerne l'AVS, il a fallu six révisions qui n'ont donné que des satisfactions bien parcimonieuses aux ayants droit et à l'esprit de justice sociale.

Peu avant le début de cette année, l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste suisse ont soumis au Conseil fédéral des propositions claires pour demander une septième révision de l'AVS.

A vrai dire, les propositions des deux grandes organisations des salariés de notre pays tendent à donner à l'AVS des bases plus substantielles puisque le mémoire présente une augmentation de 40% des rentes issues de la sixième révision qui vient d'entrer en vigueur le 1^{er} janvier de cette année 1967.

Et pourtant même avec cette amélioration les travailleurs du secteur des entreprises privées seront encore infériorisés par rapport aux salariés des entreprises publiques qui eux, sont assurés d'une retraite d'au moins 60% de leurs appointements.

Depuis la mise en application de la loi sur l'AVS, plusieurs faits importants sont venus infirmer les craintes émises au début par les timorés.

L'évolution économique et financière de ces dernières années montre que les promoteurs du Comité genevois pour l'AVS voyaient juste en préconisant le système de la répartition au lieu du système de la capitalisation qui fut finalement imposé par les thuriféraires de la finance.

L'extension extraordinaire de la production et de la productivité et l'inflation monétaire qui s'est déclenchée depuis quelques années et qui d'ailleurs se poursuivra inexorablement en raison de l'adaptation des économies nationales à l'europanisation, montre bien la nécessité d'appliquer l'indexation des rentes.

Précisons immédiatement que l'indexation qui s'impose de plus en plus en Suisse comme cela s'est fait dans les autres pays industrialisés au cours des années, ne gêne en rien la revendication de l'augmentation des taux réels de l'AVS.

Prenons par exemple les rajustements successifs qui sont intervenus pour les salaires qui, tout en étant adaptés périodiquement à l'indice des prix, ont vu leur taux de base sensiblement amélioré.

Relevons encore, la culbute du tabou qui voulait que les cotisations de l'AVS nationale ne dépassent pas le 4%. Autrement dit, que la cotisation minimale de l'AVS de 1 fr. par mois, donc de 12 fr. par an, reste sans changement au cours des années.

Les propositions de l'USS et du PSS portent sur une augmentation des cotisations qui seraient portées de 4% à 5% du salaire.

Or, l'on doit constater qu'au cours des années, le patronat utilisant les compagnies d'assurances privées, s'est engagé dans la voie de la concurrence contre l'AVS nationale. C'est ainsi que sous la mauvaise interprétation des affirmations officielles selon laquelle l'AVS nationale est une assurance de base, le patronat a multiplié les caisses d'assurances complémentaires par entreprises ou par professions prévoyant le paiement de primes supplémentaires allant de 4 à 8% payées moitié par le salarié, moitié par le patron.

Dès lors, il est aisé de se rendre compte que si les tenants du commerce, de l'industrie et du gouvernement avaient loyalement joué le jeu pour le développement de

(Suite en quatrième page)

La Suisse et la recherche scientifique

Exode de savants vers les Etats-Unis

Le Secrétariat des Suisses à l'étranger estimait en 1964 que l'exode de «matière grise» de notre pays vers l'étranger se chiffrait à 20 millions de francs par année, soit «grosso modo» l'équivalent à l'époque du budget du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Il n'y a pas de raison de croire que cet exode — essentiellement en direction des Etats-Unis — ait diminué, bien au contraire. En effet, les causes à l'origine de cette situation n'ont pas changé. La recherche reste sous-développée chez nous, les crédits sont insuffisants, les salaires trop bas et les instruments de travail surtout (laboratoires, appareillage, etc.) sont en quantité et en qualité insuffisantes.

La revue «Communautés européennes» a publié récemment une statistique sur les mouvements de personnel scientifique et technique aux Etats-Unis. Voici l'image de notre hémorragie de cerveaux vers le «colosse» américain.

Pays de dernière résidence permanente	Immigrants et pour-cent du personnel scientifique et technique issu des universités en 1959		
	Savants	Ingenieurs	Personnel scientifique et technique
Canada	12,5	48,0	32,3
SUISSE	10,6	22,4	17,0
Norvège	3,4	23,8	16,2
Pays-Bas	7,9	21,8	15,1
Grèce	3,6	20,7	10,2
Suède	1,3	16,3	8,8
Allemagne	6,0	9,8	8,2
Grande-Bretagne	2,6	17,2	7,4
Italie	0,9	1,7	1,3
France	0,5	1,2	0,9

On voit que cette hémorragie est beaucoup plus importante en Suisse qu'en Grande-Bretagne, où le gouvernement travailliste a pourtant pris la situation très au sérieux... contrairement à notre Conseil fédéral.

La recherche suisse en chiffres

La «Gazette de Lausanne» du 5 juillet 1966 a publié un article particulièrement intéressant faisant le point des efforts consentis en Suisse pour la recherche scientifique. A ce sujet, il y a lieu de distinguer trois genres de dépenses:

- recherche pure (théorique)
- recherche appliquée
- développement

Il est par conséquent très difficile de déterminer quel est l'effort total consacré à la recherche scientifique, surtout en raison de la discrétion traditionnelle caractérisant la vie économique de notre pays. Dire que la Suisse est dénuée de tout appareil statistique digne de ce nom est un lieu commun et de nombreuses difficultés se dressent sur le chemin de la vérité pour établir le montant exact affecté à la recherche scientifique. Voici du reste le commentaire de la «Gazette»:

«ETUDES STATISTIQUES: NOS DÉPENSES POUR L'AVENIR

» Donner un chiffre exact, sur la base des données recueillies ici et là, mendiées, volées parfois ou, au contraire, reçues d'une main complaisante, mais gonflées de frais n'ayant qu'un rapport éloigné avec la recherche ou même avec la science, serait une gageure bien délicate à tenir.

» Les vérifications et les démarches qu'entraîne une telle enquête, faute d'indications officielles, est un travail de longue haleine et souvent périmé. En effet, les statistiques ne sont pas immédiatement accessibles et leur comparaison est souvent ardue. Datant de deux, mais dans la plupart des cas de quatre ans, les chiffres obtenus reflètent-ils l'image exacte de la recherche et du développement tels qu'ils sont pratiqués en Suisse?

» UN EFFORT SALUTAIRE

» Des sondages effectués dans les divers secteurs de l'industrie helvétique et dans les milieux universitaires ont toutefois permis d'évaluer l'accroissement des investissements dans la recherche et le développement. Depuis 1962, et chaque année, c'est environ 15% de moyens supplémentaires que l'industrie privée et l'Etat y consacrent. Ainsi, annuellement, l'industrie chimique aurait augmenté ses dépenses dans ce domaine de 20 à 30%, la Confédération et les cantons de 15 à 25%, alors que d'autres se

contentaient d'une élévation plus modérée de 7 à 15%.

» Cet effort, certes encore modeste par rapport à celui des Etats-Unis et de l'URSS, mais qu'il convient de signaler, conduit notre pays à réserver un taux voisin de 1,7% de son revenu national à la recherche et au

Par Christian Grobet

développement. En comparaison, aux Etats-Unis, cette proportion se situe aux environs de 3,6%, et en France de 1,5%.

» LE PRIX DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT EN SUISSE

» Les sommes globales que destinent la Confédération, les cantons et le secteur privé à la recherche et au développement peuvent être estimées, si l'on se base sur les données citées plus haut:

Année	Dépenses R + D
1962	650 millions
1963	720 millions (évaluation)
1964	780 millions (évaluation)
1965	850 millions (évaluation)

» En fait, voici comment se répartissent ces dépenses dans les trois grands secteurs qui constituent par tradition le domaine de la recherche: recherche pure, 10% (65 millions en 1962); recherche appliquée 44% (285 millions en 1962); développement 46% (300 millions en 1962).

» La part de l'Etat dans le financement des dépenses groupées sous la dénomination «recherche et développement» reste, dans notre pays de l'ordre de 25%. Aux Etats-Unis, elle en représente le 67% et en France, notre voisine, 55%. Cette forte participation est le fait des recherches entreprises dans les domaines militaires, nucléaire, spatial et aéronautique par ces pays.

Il est bon de signaler qu'en Suisse, la recherche et le développement de l'armement n'absorbent que 4% de ces dépenses. En revanche, les sciences morales et sociales doivent se contenter d'un faible 1%.

» LA PART DE CHACUN

» Il est presque aussi difficile d'obtenir des chiffres précis sur les subventions fédérales et cantonales allouées à l'industrie privée pour la recherche et le développement. Si des raisons peuvent excuser les réticences de certains, on comprend mal pourquoi sont si rares et si évasifs les renseignements officiels.

» On sait toutefois qu'en 1964, la Confédération a accordé un certain nombre de subsides pour un montant global qu'il a été impossible de préciser, sauf:

» Recherches atomiques: EPF, NGA, EIR, CERN, IAEA, ENEA, Eurochimic, Halden, Dragon	60 178 000.—
» Recherches dans le domaine militaire	30 000 000.—
» Fonds national pour la recherche scientifique	23 000 000.—
» Recherche spatiale	
ESRO	1 244 000.—
» Station d'essai et de recherches agricoles et vétérinaires	11 600 000.—
» Station d'essai des matériaux	
EMPA	9 033 000.—
» Institut fédéral de météorologie et stations alpines	5 350 000.—
» Institut de recherche sur la neige et les avalanches	763 000.—
» Bibliothèque (centrale et nationale)	1 425 000.—
» Ecole polytechnique fédérale	10 300 000.—
EPF/ETH	
» Création de possibilités de travail et en couragement à la recherche	1 780 000.—

» Sur le plan de l'industrie privée, la moyenne des dépenses destinées à la recherche et au développement s'élève à 3-4% du chiffre d'affaires pour les

fabriques de machines et appareils, à 10-12% pour l'industrie chimique et pharmaceutique, le reste des entreprises se limitant à 1-2%.

» DÉPENSES MONDIALES POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

» En ce qui concerne les dépenses mondiales uniquement pour la recherche pure et appliquée en 1963, les statistiques officielles relevées dans le rapport de l'OCDE présentent les chiffres suivants:

Etats-Unis	66 milliards
URSS	45 milliards
Grande-Bretagne	8 milliards
France	4,8 milliards
Allemagne fédérale	4,4 milliards
Japon	2,4 milliards
Suisse	0,39 milliards

» Les statistiques de 1963 plaçaient la Suisse à la tête des petites nations européennes dans la recherche et le développement, bien avant la Norvège et l'Autriche, dépassant de peu la Belgique et les Pays-Bas. Qu'en sera-t-il cette année? »

LA PAGE ÉCONOMIQUE

Le directeur du Fonds monétaire répond à l'appel de la CISL pour une réforme internationale

Pierre-Paul Schweitzer, directeur du Fonds monétaire international, a exprimé sa satisfaction de voir la Confédération internationale des syndicats libres attacher un grand intérêt à l'importante question de la réforme monétaire internationale. P.-P. Schweitzer répondait à la lettre que la CISL lui avait adressée pour lui présenter le texte de la résolution adoptée sur ce sujet par son Comité exécutif, à la Barbade en novembre 1966.

La CISL souligne, dans cette résolution, qu'elle croit nécessaire d'assurer une participation pleine et entière des pays en voie de développement tant à la négociation proprement dite qu'au mécanisme de gestion qui sera créé. Elle estime qu'un des objectifs fondamentaux de la réforme devrait être de répartir plus équitablement les réserves monétaires internationales entre pays avancés et pays en voie de développement, de même qu'à l'intérieur de chacun de ces groupes de pays. La résolution demande aux organisations membres de la CISL de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour amener leurs gouvernements à baisser le taux d'intérêt, à hâter la

préparation de la réforme monétaire internationale et pour inclure les pays en voie de développement dans ces mesures.

Répondant au secrétariat général de la CISL, P.-P. Schweitzer rappelle qu'il a, pour sa part, envisagé dans le même sens le problème monétaire et sa solution, dans la déclaration qu'il fit le 19 décembre 1966 devant le Conseil économique et social des Nations Unies.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES CFF EN DÉCEMBRE.

— Le CFF est transporté, en décembre 1966, 20 millions de voyageurs. Le trafic est ainsi resté au même niveau qu'en décembre 1965. Les recettes ont atteint 47,8 millions de francs, ce qui fait 2,4 millions de francs de plus qu'en décembre 1965. Les recettes «marchandises», de 65,7 millions de francs ont été supérieures de 1,6 million de francs à celles de décembre 1965. L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation est de 26 millions de francs contre 24,2 millions de francs en décembre 1965.

ÉCO - MINUTE - ÉCO - MINUTE - ÉCO

ÉCHEC D'UN EMPRUNT

L'emprunt 5,25% de la ville de Zurich 1967, de 40 millions de francs, émis en souscription publique du 17 au 23 janvier, n'a pas été entièrement souscrit.

RÉDUCTION DE TRAVAIL

Les réductions considérables de la production dans l'industrie automobile allemande, ainsi que la situation sur le marché de la construction et des biens d'investissements, contraignent une société sœur de Georges Fischer S. A., domiciliée à Singen, à procéder à une réduction des heures de travail.

Le nombre de jours, dans la production de la fonte, devra être réduit de six durant le mois de février et certainement de cinq durant le mois de mars. Cette société occupe quelque 3300 ouvriers et employés. D'autre part, elle compte parmi les plus importantes fonderies de l'Allemagne du Sud.

IOS: ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Investors Overseas Service (IOS) fait actuellement l'objet d'une enquête administrative des autorités cantonales genevoises pour avoir transgressé la loi sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

Du côté des autorités genevoises, on dément fortement qu'un accord soit déjà intervenu entre l'administration et IOS. On souligne également que la société n'a pas encore fourni tous les documents réclamés dans le cadre de l'enquête en cours. C'est dire qu'il est impossible de prévoir actuellement son aboutissement et la décision qui suivra. — Réd.: Espérons une énergique application des dispositions légales.

GEIGY EN MARCHÉ!

Le chiffre d'affaires du groupe J.R. Geigy S.A., à Bâle, a atteint en 1966 un montant proche de 2 milliards de francs (1777 millions en 1965); l'augmentation d'environ 220 millions de francs correspond à un accroissement de 12% environ.

LE MARCHÉ COMMUN ET L'AUTRICHE

Le ministre autrichien de l'Agriculture, M. Karl Schleizer, a ouvert lundi des négociations avec M. Sicco Mansholt, vice-président de la Commission exécutive de la CEE, en vue de l'association de l'Autriche au Marché commun. — Réd.: A quand la Suisse?

RÉDUIRE LES CHARGES SOCIALES

Les cinq cents membres du Conseil national du patronat français se sont réunis mardi, sous la présidence de M. Huvelin: il faut, souligne le patronat français, continuer à «faire l'Europe», pour que la production nationale ait en face d'elle un marché de cent quatre-vingts millions de consommateurs; mais cela comporte un élargissement de la concurrence. L'Etat doit donc réduire les charges sociales et renoncer au blocage des prix qui empêche les entreprises d'investir. — Réd.: Ce n'est même plus du néo-capitalisme, c'est le retour au capitalisme!

LES DÉBITEURS DES ÉTATS-UNIS

Les dettes contractées par une quinzaine de pays européens envers les États-Unis au cours de la première guerre mondiale s'élevaient encore à plus de 20 milliards de dollars, auxquels s'ajoute une somme équivalente résultant de la seconde guerre mondiale.

TRANSPORTS PTT

Le service automobile des postes, télégraphe et téléphone de la Confédération est la plus grande entreprise de transports routiers du pays.

La poste automobile a transporté, l'an dernier, 35 millions de voyageurs tout au long d'un réseau se déroulant sur 7500 km. Les PTT comptent au total 7337 véhicules, dont 4118 réservés aux besoins de la poste.



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Jeudi 2 février
SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Paris sur Seine. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 18.35 Revue de presse. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Bonne tranche. 20.00 Magazine 67. 20.20 Micro sur scène. 21.10 Figures publiées de l'histoire. 21.40 Banc d'essai. 22.30 Inf. 22.35 Chemins de la vie. 23.00 Araignée du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.25 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Mathias Sandorf», feuilleton. 20.30 Masques et mus. 21.15 Divertimento. 22.00 Chasseurs de sons. 22.30 Jeux du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 16.00, 23.15. 16.05 Lecture. 16.30 Orch. flash et solistes. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.20 Divertissement pop. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert. récréatif. 21.30 Magazine culturel. 22.15 Inf. 22.25 Jazz d'avant-garde.

Vendredi 3 février
SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 Page de F. Poulenc. 9.15 Emis. radio-scolaire. 9.45 Pages de J. Ibert. 10.00 Miroir-flash. 10.05 Pages de J. Ibert. 10.15 Emis. radio-scolaire. 10.45 Page de F. Poulenc. 11.00 Miroir-flash. 11.05 Sur toutes les ondes. 11.25 Mus. légère et chansons. 12.00 Carillon de midi. 12.15 Mémento sportif. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 «Mathias Sandorf», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Florilège. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Pour les enfants sages. 14.15 Emis. radio-scolaire. 14.45 Pour les enfants sages. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert chez soi.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE NEUCHÂTEL
LA CHAUX-DE-FONDS. — Comité de section, jeudi 2 février, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple.

NEUCHÂTEL. — Comité de section du parti, vendredi 3 février, à la Paix, à 20 h. 15, Salle à manger.

● **SALONIQUE.** — Une grève générale de 24 heures a paralysé mercredi la ville de Salonique. Les grévistes menacent de prolonger indéfiniment leur mouvement s'ils n'obtiennent pas les augmentations de salaire qu'ils réclament.

● **ROME.** — Un procès monstre pour trafic de stupéfiants a commencé mercredi, devant le Tribunal pénal de Rome. Les inculpés, au nombre de 43, dont 30 jugés par défaut, sont Français, Italiens, Nord-Américains et Canadiens.

● **WASHINGTON.** — Deux mille quatre cents laïcs et membres du clergé représentant toutes les confessions ont terminé mercredi à Washington une conférence de trois jours sur le Vietnam en allant remettre personnellement à M. McNamara, secrétaire à la Défense, un mémorandum demandant l'arrêt des bombardements du Vietnam.

● **MONTEVIDEO.** — Deux cent mille fonctionnaires du secteur public uruguayen ont commencé mercredi une grève de 48 heures pour que le Parlement augmente dans le budget la part prévue pour la fonction publique. Les agents techniques de l'aéroport Carrasco ont également cessé le travail pour réclamer une augmentation de salaire.



Autour de lui on poussait, certains avec des plaisanteries et des rires étouffés, et d'autres avec des protestations et des cris; des gens s'éloignaient en courant ou cherchaient vainement à se garer; de tous côtés les policiers arrivaient au pas de course, et autour de la charrette dételée qui avait servi de tribune, la foule oscillait aveuglément, s'écrasant dans sa propre poussée comme un bétail en panique.

Une voix gouailleuse dit derrière lui:
 — Oh! Regardez les vieux Juifs! Allez, les gars! Poussez!

L'élan d'une bande le jeta de côté, un balan de la foule vint se heurter à la charrette sur laquelle quelques personnes étaient encore debout; et, avec un craquement de planches éclatées, elle oscilla aussi, s'inclina et versa sur le côté. Un trou soudain dans la mêlée, les soubresauts de gens qui trébuchent et tombent, le cri éperdu d'une femme piétinée; et Mike était

L'AVS c'est d'abord une affaire d'Etat

(Suite de la troisième page)

L'AVS nationale, en fixant des cotisations à 10 ou à 14%, notre Confédération helvétique aurait vraiment fait œuvre de justice sociale.

Mais au lieu de témoigner de la compréhension digne de partenaires loyaux, on détecte déjà une offensive des milieux réactionnaires contre les propositions de l'Union syndicale et du Parti socialiste.

La Société pour le développement de l'économie (capitaliste) et la Correspondance politique (réactionnaire) mènent déjà la bataille sous prétexte que les finances de la Confédération se trouvent dans une situation difficile.

La vérité, c'est que le patronat, les puissances capitalistes craignent qu'en développant l'AVS nationale la Confédération ne dispose de puissants moyens financiers qui permettraient de grandes réalisations d'intérêt public, de logements à loyers convenables, d'autoroutes, d'établissements sanitaires, tout en assurant les travailleurs d'une retraite populaire les mettant à l'abri du besoin.

Ces disponibilités financières publiques dans un régime capitaliste, permettraient d'opérer à froid une véritable révolution silencieuse, sans grand mal pour personne, et pour le plus grand bien de tous.

Et cela, le patronat, la classe possédante ne le veulent pas. C'est parce que les faits parlent d'eux-mêmes que l'on doit être sceptique, sinon méfiant en écoutant les homélies sur la paix sociale et la bonne volonté des partenaires patronaux.

Le peuple se doit d'exiger une AVS généralisée par la Confédération et les Etats cantonaux permettant à chacun de maintenir ses droits acquis, quels que soient son métier, sa situation familiale et les nécessités de changer d'emploi ou d'entreprise.

Cela ne peut être possible que si l'AVS est véritablement une affaire d'Etat.

LUCIEN TRONCHET

DIABLERETS L'APÉRITIF PARFAIT

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Patinage

Pour la troisième fois, ils sont champions d'Europe

Le premier titre des championnats a, comme prévu été attribué aux Soviétiques Ludmilla Belusowa et Oleg Protopopov, qui sont ainsi devenus champions d'Europe pour la troisième fois consécutive. L'exhibition des deux Soviétiques, qui sont respectivement âgés de 31 et 34 ans, fut loin d'être parfaite. Ils furent victimes d'une chute, dans un double flip, après une minute. Ils évitèrent ensuite une seconde chute de peu et la fin de leur exhibition sembla particulièrement pénible. Leurs notes n'en ont pas moins été excellentes puisque l'un des juges a même accordé un 5,9.

Comme la veille, les deux couples

suisés en lice ont déçu et ils n'ont pas pu améliorer leur classement, que voici:

1. Ludmilla Belusowa—Oleg Protopopov (URSS); 2. Margot Glockshuber—Wolfgang Danne (All. O.); 3. Heidemarie Steiner—Heinz-Ulrich Walther (All. E.); 10. Monique Mathys—Yves Aellig (S); 14. Mona et Peter Szabo (S).

DANZER, ASSURÉ

Au terme des figures imposées, l'Autrichien Emmerich Danzer est pratiquement assuré de conserver son titre. Son avance sur son compatriote Wolfgang Schwarz est en effet montée à 68,9 points. C'est le plus gros avantage enregistré dans un championnat d'Europe depuis dix ans.

Ski

Slalom spécial de Monte-Bondone Catherine Cucho malchanceuse

La svlete mais athlétique allemande Burgl Faerbingger (21 ans), originaire de Berchtesgaden, où ses parents tiennent une pension, a remporté sa première grande victoire internationale en enlevant le slalom spécial des courses FIS la de Monte-Bondone, compétition comptant pour la coupe du monde. Burgl Faerbingger a été créditée de 72'98 et a devancé dans l'ordre la Française Annie Famose (73'37), championne du monde de la spécialité, et les Autrichiennes Traudl Hecher (74'33) et Christl Haas (74'61).

Ce slalom a été fatal à la Suissesse Catherine Cucho (20 ans) qui fut victime d'une chute. La skieuse de Saint-Imier a été immédiatement transportée à l'hôpital. Sa chute s'est produite sur le plat, à la fin du parcours de la première manche, après un accrochage de porte. A l'hôpital, il a été diagnostiqué une forte entorse à la cheville droite avec arrachement de ligaments.

Le classement: 1. Burgl Faerbingger (Al), 72'98; 2. Annie Famose (Fr), 73'37; 3. Traudl Hecher (Aut), 74'33;

CYCLISME. — Le Suisse Fritz Pfenninger et le Hollandais Peter Post ont remportés les Six Jours d'Essen comme ils l'avaient déjà fait l'an passé. Au cours de la dernière journée, Pfenninger avait pourtant été victime d'une chute.

4. Christl Haas (Aut), 74'61; 5. Gertraud Gabl (Aut), 75'14; 17. Anne-roesli Zryd (S), 81'29; 23. Isabelle Girard (S), 84'52; 31. Monique Vaudroz (S), 88'05.

Ont abandonné ou ont été disqualifiés: Fernande Bochatay (S), Agnès Coquoz et Catherine Cucho (S), Erika Schinegger, Berni Rauter et Monika Kaeser (Aut), Marisa Mion (It), et Marielle Goitschel (Fr).

Football

L'Espagne tenue en échec

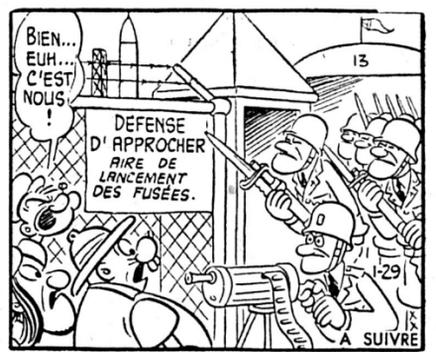
A Istanbul, en match comptant pour le championnat d'Europe, groupe I, la Turquie et l'Espagne ont fait match nul 0-0. A l'issue de cette rencontre, le classement du groupe I est le suivant:

1. Espagne, 3 matches/4 points; 2. Eire, 3/3; 3. Turquie, 2/1. La Tchecoslovaquie n'a pas encore joué.

Le prochain match aura lieu le 22 février et il opposera la Turquie à l'Eire. La Tchecoslovaquie entrera en lice le 21 mai et affrontera l'Eire.

● A Bologne, en match aller comptant pour les huitièmes de finale de la coupe des villes de foires, Bologne a battu West Bromwich Albion par 3-0 (mi-temps 2-0). Les buts ont été marqués par Turra (36'), Nielsen (38') et Haller (77').

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



en pleine bagarre poussant aussi et, lorsqu'on le poussait, résistant avec des coups de reins et des coups d'épaules furieux. La chaleur de tous ces corps écrasés le saoulait, il avait envie de frapper et de mordre, et sentait courir en lui, des pieds aux épaules, les sursauts brefs de vieilles forces réveillées. Il se jetait en avant, insérait le coude ou l'épaule entre deux corps pressés et, déployant sa force, les écrasait contre d'autres corps pour se frayer un passage. Un homme, qui s'efforçait de soutenir une femme évanouie, dégagea un bras et le frappa à coups répétés avec des cris inarticulés et une grimace hystérique; Mike ne fit qu'en rire; appuyant une de ses mains sur le visage convulsé et l'autre sur la foule compacte, il s'arc-bouta et repoussa lentement dans la masse la figure blême qui se teignait de sang. Un peu plus loin il trébucha et se débattit toute une longue minute avec les pieds sur quelque chose de mou qui gisait à terre; puis il toucha le sol de nouveau et recommença à creuser son sillon dans les corps entassés.

Tout à coup la foule sembla céder devant lui, et rien n'arrêta plus son effort, il fut lancé en avant et faillit tomber. Au centre du groupe quelques policiers avaient réussi à faire le vide et cherchaient vainement les auteurs de la bagarre: l'un d'eux vit Mike déboucher dans l'espace vide, la tête en avant, et se jeta vers lui. Mais avant qu'il ne l'eût touché Mike avait repris son équilibre, vu la main tendue, et frappé. Il frappa à la mâchoire, vite et fort avec un «hou!» de bûcheron et un balan sauvage de torse, sentit les muscles du cou se tordre sous le choc, vit le grand corps inerte osciller une seconde avant que les ge-

noux ne ploient, et déjà il était rentré dans la foule comme un sanglier dans les taillis.

Cela faisait toujours un Saxon, un représentant de l'Ordre et de la Loi, qui ne pourrait pas se vanter de sa journée! Et il riait pendant que la foule se refermait derrière lui et s'ouvrait devant ses coups d'épaule; il riait aussi de sentir avec quelle facilité il trouait cette humanité ballottante, et de voir les maigres tailleurs de Whitechapel affolés et suffoquants se serrer encore un peu devant sa poussée. Plus que quelques rangs à percer! Devant lui il y avait une femme endimanchée qui, la tête renversée en arrière, se débattait faiblement et semblait près de défaillir. Il hurla dans le tumulte avec un éclat de rire:

— Honneur aux dames, s'il vous plaît! l'em-pogna par la taille et, la soulevant contre lui, fonça aveuglément vers l'espace libre.

Quand ils furent sortis de la cohue et qu'il l'eut reposée à terre, il vit que c'était la belle Juive de Cable Street et que son père, qui avait suivi dans la trouée, lui prodiguait, tout en reprenant son souffle, des hochements de tête reconnaissants.

La rue s'éveillait lentement, paresseusement, par degrés, comme il convient un dimanche. Car le dimanche est, lorsqu'on y songe bien, moins un jour de repos qu'un jour où il importe de faire le contraire de ce qu'on fait les autres jours. Mike s'éveilla donc comme de coutume, au moment même où cinq heures et demie sonnaient à l'église de «Saint-Georges

in the East», se retourna voluptueusement, infligea quelques coups de poing à son oreiller, et annonça à haute voix à un univers silencieux qu'il resterait au lit jusqu'à dix heures, ou même plus tard, s'il voulait.

Il n'avait plus envie de dormir; mais, forcé six jours sur sept de se lever plus tôt qu'il n'eût voulu, il se sentait le septième jour également forcé de se lever trop tard pour proclamer son indépendance. Et d'ailleurs, que peut-on faire un dimanche matin?

Il s'étira et, les manches de sa chemise retombant sur ses bras nus, il se caressa doucement les biceps en songeant. Il se sentait de bonne humeur, ce matin-là, reposé et le cœur léger, comme un homme qui s'est endormi en riant d'une bonne plaisanterie qu'on réveille, il ne se souvient plus. Qu'était-il donc arrivé? Ah! Le policeman... Oui! C'avait été le seul moment d'une journée terne... Pourtant! Il s'était passé autre chose... Et il se souvint qu'il était invité à aller cet après-midi même prendre le thé chez M. Hydlemann, au 37 de Cable Street. Il se mit sur son séant et sifflota joyeusement en s'interrompant de temps à autre pour rire. Le nommé Mike O'Brady, un jeune homme chevaleresque et plein de courage, avait, au péril de sa vie, sauvé d'une mort affreuse une jeune fille d'une grande beauté, qui avait une robe de soie puce et des perles aux oreilles, et le père de la jeune fille, un négociant très bien dans ses affaires, désirait lui renouveler ses remerciements et l'abreuveur de thé et de crevettes dans son arrière-boutique en parlant des temps nouveaux.

(A suivre.)

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

Au Tribunal correctionnel: Un délit qui n'occupe heureusement pas souvent la justice de chez nous

Président: M. P.-A. Rognon.
Jurés: M^{me} Y. Wolf et M. J. Schmidlin.
Ministère public: M. J. Cornu.
Greffier: M^{lle} L. Briffaud.

L'accusé G. B., né en 1938, est un Italien, accusé d'inceste pour avoir entretenu des relations sexuelles avec sa sœur de neuf ans, sa cadette, alors qu'elle n'avait que 17 ans au moment où les faits ont eu lieu. Ces faits ont été découverts à la suite de la naissance d'un enfant, qui sera malheureusement la victime innocente de ce drame de famille, car son avenir est loin d'être assuré. Nous espérons pour lui, comme le souhaitait le défenseur de l'accusé, M^e F. Roulet, qu'il trouve des parents adoptifs. En effet, G. B., qui est manoeuvre, a déjà à sa charge un enfant né d'un premier mariage de sa femme, et deux enfants légitimes, et sa sœur ne tient pas à conserver son enfant.

Les faits sont reconnus par G. B. Reste à établir — c'est ce que cherche à faire M^e Roulet — la part de responsabilité de l'accusé et celle de sa sœur. M. Cornu, qui s'est abstenu de faire comparaître cette jeune femme, les faits étant admis, ne veut pas qu'on fasse le procès d'une absente.

L'inceste est un problème qui est discuté depuis la plus grande antiquité; nous n'avons qu'à nous souvenir que nous descendons tous d'Eve et d'Adam pour en être convaincus! C'est plus un crime contre la famille, qu'un délit de mœurs. M. Cornu, très humain, n'accable pas l'accusé et réclame une peine modérée de six mois d'emprisonnement avec sursis.

Le tribunal tient largement compte du fait que G. B. n'a pas connu beaucoup sa sœur. Ses parents l'avaient placé à l'âge de cinq ans alors que cette dernière n'était pas encore née, chez des parents adoptifs à l'autre bout de l'Italie; il ne l'a connue qu'à l'âge de 18 ans durant un séjour de quelques mois chez ses parents légitimes avant de gagner la Suisse. C'est sur les instances de sa sœur qu'il l'a fait venir chez lui pour s'occuper de ses enfants. Il travaillait de nuit, sa femme, elle, travaillait de jour en usine, sa sœur était là, le logement était petit. La promiscuité aidant, le désir s'est imposé. Il était faible, il lui a cédé. De plus, le manque d'éducation et d'intelligence a aussi joué son rôle dans le dénouement de ce

Il est bien Chaux-de-Fonnier

Nous avions annoncé, on s'en souvient l'arrestation en Grèce à la frontière turque, d'un jeune étudiant chaux-de-fonnier, âgé de 22 ans, dans la voiture duquel les douaniers avaient découvert plus de 3000 montres non déclarées. Le nom de cet étudiant, communiqué par l'ATS, était Jean-François Marié. Ce nom était inconnu en ville, bien que le patronyme de Marié y existe, ce qui aurait amené un démenti de la part de certains journaux. Or, on vient de nous apprendre qu'une erreur s'était bien produite, mais dans la transmission du nom. Toujours est-il qu'il s'agit bien d'un Chaux-de-Fonnier, mais qui s'appelle en réalité Jean-François-Marie Bonnet. Rappelons que ce jeune homme aurait été condamné à deux ans de prison. Cette peine sera-t-elle maintenue? Il faut souhaiter qu'il n'en soit rien. Nul n'ignore, en effet, que ce genre de fraude ne constitue pas un délit pénal en Suisse. L'arrestation de ce jeune homme n'a donc rien d'infamant, d'autant plus que la pratique qui l'a fait tomber entre les mains des douaniers est fort couramment utilisée.

CINQUANTE ANS D'ACTIVITÉ.

La direction des Grands Moulins de La Chaux-de-Fonds, vient de fêter M. Georges Bauer, meunier, qui compte 50 ans d'activité dans l'entreprise. Bel exemple de fidélité qu'il nous plaît de relever.

CARNET DU JOUR

RITZ: 20.30, «Africa Addio».
PALACE: 15.00 et 20.30, «La Proie des Vautours»; 17.45, «Lilith».
PLAZA: 20.30, «Les Aigles noirs de Santa-Fé».
SCALA: 20.30, «Arabesque».
CORSO: 20.30, «La Grande Vadrouille».
EDEN: 20.30, «Soleil noir».

Divers

THEATRE: 20.00, soirée du Gymnase et des Ecoles secondaires.

Pharmacie d'office

Office No 1 des Pharmacies Coopératives, rue Neuve 9.
(Dès 22 h. appeler le No 11.)

drame. Par des aveux en temps voulu à un médecin où à un homme de loi, l'accusé aurait certainement pu obtenir une interruption de grossesse de manière légale, sans, naturellement, éviter de comparaître devant un tribunal.

Le tribunal a largement tenu compte des circonstances atténuantes et condamné G. B. à quatre mois d'emprisonnement avec sursis dont la durée est fixée au minimum, soit deux ans. Le condamné pourra déduire les 26 jours de prison préventive qu'il a subis. Il paiera également les frais de la cause.

Notons que, depuis 25 ans que M. Cornu occupe le siège du Ministère public, c'est la première fois qu'il a été appelé à requérir dans une affaire d'inceste.

Une certaine jeunesse

Il existe une certaine jeunesse, qui suscite maintes critiques. Elle est heureusement bien moins nombreuse que ne pourrait le faire croire la place qu'elle occupe dans les conversations et dans les tribunaux. On parle de révolte contre la société, de conceptions nouvelles de la vie, de crainte de l'avenir. Une chose est établie; c'est que la jeunesse qui fréquente certains bars à café (Réd.: Qu'est-ce que l'autorité cantonale attend pour les fermer?) est bien incapable de parler de réforme de la société, de planification, car elle ignore ce que cela représente. Elle est plus portée à flirter — une action qui est aussi vieille que le monde — qu'à travailler à s'assurer un avenir fait de sécurité et de paix. La seule innovation qu'apporte cette jeunesse consiste dans sa

précocité à vouloir jouer à ce qu'elle croit être l'amour et sa volonté de vouloir épater ou scandaliser ses aînés.

Une fois de plus, trois jeunes garçons — deux de moins de vingt ans, le troisième venant de les dépasser — doivent répondre de l'accusation d'avoir commis des attentats à la pudeur des enfants. On fréquente les bars à café, on y rencontre des gamines de 14 à 15 ans, on sort avec elles, et, à la première ou à la seconde promenade, c'est le grand jeu! On se croit fort alors qu'on n'est qu'un imbécile, et l'on se retrouve devant un tribunal correctionnel.

C'est l'aventure qui est arrivée aux trois accusés. Ils n'étaient d'ailleurs pas seuls, mais les autres sont trop jeunes et répondront de leurs actes devant l'autorité tutélaire. Ce ne sont pas de méchants garçons; ils sont victimes d'un entraînement collectif auquel participe la lumière tamisée des bars, la musique corruptive qu'on y distille, l'ambiance demi-teinte qui y règne et la facilité avec laquelle on se lie à des gamines qui, comme eux, cherchent l'aventure.

P.-A. S. est condamné à 4 mois d'emprisonnement, moins 14 jours de prison préventive; il obtient le sursis dont la durée est fixée à 4 ans et conditionnée à l'obligation de suivre un traitement psychiatrique.

A. M., à 2 mois d'emprisonnement; sursis d'une durée de 2 ans.

M. S., à 2 mois d'emprisonnement; sursis de 4 ans. Les frais sont répartis par 300 fr. pour le premier et 150 fr. chacun pour les deux autres.

Ces peines sont sensiblement inférieures au réquisitoire de M. Cornu, qui réclamait 8 mois pour P.-A. S. et 5 mois pour A. M. et M. S. Les accusés étaient défendus par M^e Perruchio et M^e A. Aubert. E. Mls.

Un grand syndicat d'initiative des Montagnes neuchâteloises?

A la demande du Groupement des sociétés locales du Locle, que préside M. W. Huguenin, le secrétariat du Service d'information des Montagnes neuchâteloises a organisé une conférence d'information qui a eu lieu lundi 30 janvier, au Locle, et a réuni les représentants des sociétés locales de La Chaux-de-Fonds et du Locle, des associations de développement des Brenets, des Ponts-de-Martel, de La Sagne, de La Brévine, du Cerneux-Péquignot, de La Chaux-du-Milieu et des Planchettes. Au cours d'un échange de vues largement utilisé par les interlocuteurs (au nombre d'une vingtaine), il a été traité:

1. De la nécessité d'établir un calendrier des grandes manifestations publiques ayant lieu dans les deux districts des Montagnes neuchâteloises, afin d'en éviter, soit la simultanéité de temps et de lieux, ou la proximité trop rapprochée.

2. De créer, le plus rapidement possible, un vaste syndicat d'initiative s'occupant en permanence du développement touristique et de l'office de renseignements au service de l'ensemble du Haut-Jura neuchâtelois, avec sièges au Locle et à La Chaux-de-Fonds.

3. De diffuser également prochainement le «Mémento des Montagnes neuchâteloises» (ou du Jura neuchâtelois) chaque semaine (il en est actuellement à son soixantième numéro et est publié tous les quinze jours) et d'y adjoindre les manifestations et spectacles se déroulant dans les villages susnommés.

La conférence a pu constater une totale identité de vues entre tous les participants et pris les trois décisions suivantes:

a) le SIMN est chargé de recueillir et distribuer les renseignements sur toutes les manifestations prévues dans les deux districts, d'en informer tous les intéressés par lettre-circulaire, en les priant instamment de lui communiquer à temps, soit le plus vite possible, tous projets, décisions, dates, etc. L'exactitude de ce service dépendra des sociétés et organisateurs eux-mêmes;

b) de prier les éditeurs et administrateurs du «Mémento» d'envisager eux-mêmes, puis avec leurs mandants, les voies et moyens de le rendre hebdomadaire, ce qui avait d'ail-

leurs déjà été demandé par une assemblée groupant les organisateurs de spectacles de La Chaux-de-Fonds. Il est entendu que les communes du district étudieront de leur côté comment participer financièrement à cette édition;

c) une commission a été nommée — composée actuellement du responsable du SIMN, de MM. J. Perret, président de l'Association du développement et de la commune des Ponts, d'un représentant de l'Association de développement des Brenets, de L. Louradour et C. Jeannot, respectivement président et secrétaire des groupements des sociétés locales de La Chaux-de-Fonds et du Locle, de représentants (à désigner) président de l'Association de développement du Locle et de La Chaux-de-Fonds, et enfin, mais à un stade ultérieur, de représentants officiels des autorités communales, voire de l'Office neuchâtelois du tourisme. Ceci afin:

— de mener l'étude préliminaire pour la constitution et le financement d'un syndicat d'initiative des Montagnes neuchâteloises, ainsi que de la forme des institutions de direction et d'exécution;

— de rédiger un rapport, le plus complet possible, sur ce point, de le soumettre aux représentants des associations de développement et des sociétés locales de l'ensemble des deux districts;

— puis de le remettre, soit directement, soit par voie de conférence plénière, aux autorités des villes et villages.

La création, le développement et l'administration d'un véritable mouvement touristique dans le Haut-Jura neuchâtelois sont considérés comme absolument nécessaires, urgents et possibles, et d'une utilité économique indiscutable. En plus, la seule valeur de propagande que constitue le tourisme de passage et de séjour fait qu'il importe également à l'industrie elle-même, dont les difficultés de recrutement de personnel sont bien connues. Enfin l'installation de nouveaux moyens de séjour dans ce pays paraît à tous indispensable, et d'abord l'examen de la gamme touristique dont nous disposons. J.-M. N.

CHRONIQUE JURASSIENNE

La démarche de la Députation jurassienne

Premiers échos au rapport des experts

Comme la plupart des journaux romands, la presse jurassienne s'est bornée, hier, à publier le texte de l'ATS au sujet du deuxième rapport des experts. Seul le «Démocrate» et le «Pays» donnent un bref commentaire, le premier par son directeur, M. Jean Schnetz, qui écrit: «En bref, pour schématiser à l'extrême, sur le premier point, les experts répondent qu'aucune conséquence juridique ne découle de la reconnaissance du peuple jurassien par la Constitution fédérale. Sur le second point, les trois experts renvoient surtout les députés jurassiens à leur premier rapport de 1965. Ainsi résumée, la nouvelle étude des trois éminents juristes décevra tous ceux qui en attendaient l'énoncé de solutions miracles propres à sortir la question jurassienne de son impasse actuelle. Encore convient-il, avant de formuler une opinion définitive, d'examiner la substance de cette expertise complémentaire. De longs mois, de longues années même s'écouleront sans doute avant que le Jura soit doté, pour reprendre les termes de la députation, d'une certaine autonomie capable de mettre fin à un état

de crise qui dans sa phase la plus récente et la plus aiguë dure depuis vingt ans.»

Le conseiller national Jean Wilhelm, rédacteur en chef du «Pays», écrit: «Nous ne sommes pas en possession du texte exact des trois experts commis par le Gouvernement bernois, mais ce qu'en publie l'ATS suffit déjà à dire que le rapport en question décevra à nouveau les Jurassiens. Il n'y a rien d'étonnant à cela, d'ailleurs, puisque rien ne pourra sortir du cadre juridique actuel, le problème étant précisément de modifier les lois et constitutions en vigueur pour les adapter aux faits et nécessités de l'heure. Il est intéressant de relever déjà, cependant, que l'argumentation des trois juristes confirme l'hypocrisie avec laquelle l'ancien canton avait accepté en 1950 la reconnaissance constitutionnelle du peuple jurassien.» (w)

DELÉMONT: Vers un grand procès. — Aujourd'hui jeudi, la Chambre criminelle a désigné les membres du jury qui s'occupera, les 2 et 3 mars, d'une affaire où les plaignants sont le Rassemblement jurassien et le Jura libre et les prévenus, quatre membres dirigeants de l'Union des patriotes jurassiens, dont un conseiller national de Cortébert et un député de Tramelan. Les plaignants ont porté plainte pour diffamation ou, éventuellement, calomnie.

BIENNE: Tentatives de cambriolages. — Mercredi, vers 1 h. 30, des inconnus ont essayé de cambrioler la fabrique Milex Elem Watch Co. Dérangés dans leurs manoeuvres, ils sont partis sans rien emporter, mais ils ont fait des dégâts pour 500 francs.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

CONCOURS DE SKI POUR LA JEUNESSE SCOLAIRE. — L'initiative du Ski-Club Saint-Imier a obtenu un réel succès puisque, à ce jour, les organisateurs peuvent annoncer une centaine d'inscriptions, et les délais ne sont pas clos.

Un programme de la journée a été établi: 10 h., départ de la première manche; 13 h. 30, début de la deuxième manche; 17 h. 30, proclamation des résultats au Buffet de la Gare.

Ce concours, comprenant deux manches de slalom géant, se disputera sur les pentes de l'Egasse. Filles et garçons sont répartis en deux groupes. Dans le premier se trouveront les élèves de 5^e, 6^e et 7^e année scolaire; dans le second, ceux de 8^e et 9^e.

SAINT-IMIER: Plainte pénale. — M. F. Jeanneret, avocat à La Chaux-de-Fonds, a été chargé par la Société de secours en faveur des victimes du Jura, de porter plainte contre le journal «Le Jura bernois». Celui-ci aurait assimilé dans un article la dite société à une organisation pour la protection et l'encouragement du crime.

SAINT-IMIER: Le chauffard est connu. — L'automobiliste qui, mardi, avait renversé un cycliste sexagénaire à l'entrée de Sonviller, en dépassant une autre voiture, et qui avait pris la fuite, a été identifié. Il s'agit d'un jeune habitant de Saint-Imier, âgé de 20 ans. On lui a retiré son permis de conduire.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

BOUDRY: Voleurs condamnés. — Le tribunal de district a jugé mercredi un couple de Neuchâtel, Pierre P. et Janine Z., de Neuchâtel, accusé de nombreux vols, abus de confiance, escroqueries et de recel. L'homme a été condamné à 60 jours de prison, dont à déduire 57 jours de préventive, et la femme à 75 jours de prison, dont à déduire 71 jours de préventive. Ils payeront en outre solidairement 870 francs de frais.

Les accidents de la route

Selon les statistiques de la gendarmerie neuchâteloise, 2151 accidents se sont produits en 1966 sur les routes du canton; ils ont fait 39 morts et 889 blessés.

L'examen des chiffres démontre que le nombre des accidents relevés a augmenté de 134 entre 1964 et 1966. Ce chiffre, qui peut paraître élevé et qui représente approximativement 7%, est toutefois inférieur en pour-cent relatif à l'augmentation du nombre des véhicules dans le canton. En effet, cette augmentation est en moyenne de 9% par an. Il est donc établi que l'augmentation du nombre des accidents ne suit heureusement pas la même courbe que celui du nombre des véhicules.

TRAVERS: Moutons malades. — Un troupeau de moutons de la Combe-Jeanneret appartenant à M. L. Leuba, a été frappé par une maladie provenant du manque de soufre dans la nourriture. Douze bêtes ont déjà dû être battues.

Chronique locloise

CONCOURS INTERNATIONAL DE SAUT. — Dimanche sera un grand événement pour Le Locle. En effet, le ski sera à l'honneur à la Combe-Girard. Ce sera la finale du concours international de saut sur le tremplin. A voir les prix exposés dans la devanture ouest de la Papeterie Grandjean, notre industrie horlogère va se faire apprécier dans de nombreux pays d'Europe!

ÉTAT CIVIL

Décès

1er février 1967

Jacot née Perret Bluette-Nelly, ménagère, Neuchâteloise, née le 17 septembre 1910 (Girard 48).

MEMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: «Le Voyage du Père».
CINÉMA CASINO: «Major Dundee».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Breguet.
(Dès 21.00, le No 11 renseigne.)

Les gosses dans l'arène



Le Cirque d'Etat de Moscou, qui se présente actuellement à Zurich, a décidé de donner des spectacles spéciaux pour les enfants. Les petits ont l'occasion de participer à un spectacle (notre photo).

Chez un notaire:

— Voici, Maître, l'acte de décès de ma femme...

— Très bien, très bien!... C'est déjà une excellente chose.

Les Vaudois et la coopération technique

M. Jean-Théodore SPIRO, ingénieur agronome, proche collaborateur du délégué du Conseil fédéral à la coopération technique, à Berne, donnera le point de vue de l'administration qu'il représente à l'occasion du dépôt devant le Grand Conseil vaudois de la motion de M. le député Ogay sur la collaboration cantonale aux programmes de coopération technique.

L'assemblée annuelle d'Helvetas a lieu ce soir, à 20 h. 30, salle du Major-Davel, place Benjamin-Constant 4. Entrée libre.

MÉMENTO LAUSANNOIS

Médecin de garde

Pour Lausanne Prilly Pully centrale télé-phonique des médecins No 23 18 23.

LAUSANNE: A l'Ecole des sciences sociales et politiques. — M. N.-A. Power, candidat au doctorat ès sciences pédagogiques, soutiendra le 2 février 1967, à 16 h. 30, à la salle du Sénat, Palais de Rumine, sa thèse. La séance est publique.

Mémento genevois

COMÉDIE (tél. 24 05 00): 20.45, «Le Mal de Teste», d'I. Wallach, adaptation d'Albert Husson, avec Pierre Dux et Béatrice Bretty (Galas Karsenty-Herbert).

EN LIBERTÉ SUR LES ROUTES SOVIÉTIQUES

Diapositives prises lors d'un voyage en voiture, commentées par M. Philippe Thomi, jeudi 2 février 1967, à 20 h. 30, à l'Hôtel de Genève (rue des Pâquis 27). Entrée libre.

ASSOCIATION SUISSE—URSS

Contre le rhume, contre les sinusites, contre les laryngites

L'Aérosol est souverain

Vente et location:

Margot & Jeannet S. A.

Articles sanitaires, Pré-du-Marché 2-4, Lausanne

Tél. (021) 22 32 15

Penthalaz: 10^e anniversaire de la section du PSV

Samedi dernier 28 janvier, il y avait juste dix ans qu'avait été fondée la section du PSV de Penthalaz. C'est pourquoi une manifestation commémorative avait été organisée pour fêter cet anniversaire.

A 15 heures, une centaine de personnes assistèrent à une conférence de L. Sauer, syndic et député de Penthalaz, qui brossa un tableau rétrospectif des activités de la section. Ce fut ensuite le tour de Pierre Graber, conseiller national et conseiller d'Etat, qui s'attacha à traiter un sujet très actuel: «Des tâches de l'Etat et des partis.»

Après les conférences se déroula une partie officielle à laquelle prirent part les invités et toute la section. On entendit successivement M. M. Mercanton, municipal, au nom de la Municipalité, M. H. Cuénoud, au nom du Conseil communal, A. Bussey, président du PSV, les députés R. Lambercy, J.-Ph. Gloor et G. Sandoz. Priront également la parole, nos camarades Gisèle Mermoud et Aguet, au nom de la Jeunesse socialiste et R. Berger, au nom de la section de La Sarraz. Pour terminer, L. Sauer, ramené au rang de major de table, donna la parole au président de la section qui invita chacun à assister à un modeste repas aux mets bien vaudois: saucisse aux choux, salade aux pommes de terre.

Dès 21 heures, l'orchestre Gil Max fit danser tout le monde jusqu'au petit matin.

Conférence de P. Graber

A l'occasion du dixième anniversaire de la section de Penthalaz, du Parti socialiste vaudois, Pierre Graber, conseiller d'Etat et conseiller national, a prononcé une très intéressante conférence sur le sujet: «Des tâches de l'Etat et des partis.»

Le but était de faire saisir dans le concret ce qu'on peut attendre de nos institutions. D'abord, les problèmes sont les mêmes aux échelons fédéral, cantonal ou communal. P. Graber présenta la composition du Parlement fédéral au point de vue des professions. En moyenne, au Conseil national, on peut compter les deux tiers de présents. Compte tenu de la disparité des conseillers, il y a presque impossibilité de réunir tous les suffrages. Le Parlement n'a plus l'emprise d'autrefois sur les affaires fédérales. Il est devenu tributaire des informations qu'on lui remet. Son pouvoir de contrôle diminue. Pour l'étude des lois, le Conseil fé-

déral rédige des avant-projets soumis d'abord aux consultations des gouvernements cantonaux, puis aux grandes organisations économiques. Les textes soumis aux Chambres sont déjà des compromis. Pour ce qui concerne le Conseil fédéral, la difficulté provient du fait qu'il est confronté avec un trop grand nombre de problèmes. D'autre part, il est formé de représentants de partis différents qui ont des vues particulières et conservent leur liberté d'action. Les partis politiques ne disposent pas de moyens suffisants pour informer le peuple. Ils sont dépassés dans la façon de communiquer leur information. Il faudrait pouvoir tirer un plus grand parti des moyens comme la TV et la radio. Afin de traduire concrètement les idées émises, l'orateur choisit le procédé employé pour le thème: «Recherche de nouvelles ressources fédérales» ou, plus simplement «Programme financier immédiat». Ce fut une très brillante démonstration.

Un achat dont vous vous souviendrez, c'est celui que vous aurez fait au

BAZAR DE L'ALE

EWALD PETIT
Rue de l'Ale 30 - Lausanne
Tél. 22 22 14

Cristal - Porcelaine - Argenterie
Cuivre - Coupes - Channes
Challenges - Plaquettes
Médailles, etc.

La maison des cadeaux

MAISON DU PEUPLE

Cercle ouvrier lausannois
Chauderon 5 - Tél. 22 92 14/15

Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques

L. et R. Bavaud

Cité du Lignon: Inauguration du Centre social

Jeu. 2 février fut un jour important pour la cité du Lignon qui, rappelons-le, est construite sur le territoire de la commune de Vernier. En effet, la création de ce centre représente la concrétisation d'efforts de nombreuses personnes venues tant d'institutions privées que publiques, visant un même but: faire vivre un centre social dans une cité nouvelle, afin d'apporter aide, conseil, soin et soutien à ceux qui en ont besoin.

M. Pittard, maire de la commune, remercia tous ceux qui avaient travaillé à la création de cette œuvre, pour la commune de Vernier en particulier, la gratitude allait au D^r Eggermann, délégué par les autorités communales aux affaires sociales et médicales du Lignon.

C'était le moment de rappeler, devant un auditoire nombreux, nos premières réalisations afin de permettre à la population de vivre et de s'épanouir dans le cadre de cette cité aux dimensions nouvelles et difficiles à saisir et à ramener à notre vie habituelle:

La première école de 18 classes inaugurée en septembre 1966 sera complétée dès la rentrée 1967 par une salle de gymnastique-réunion, ensemble comprenant en plus un grand réfectoire avec cuisine, un centre de loisirs, et divers locaux de sociétés.

La construction d'une deuxième école primaire sera nécessaire lorsque la cité sera complètement bâtie et habitée.

Outre les bâtiments, nous avons construit le chemin du Lignon qui a pris le nom de route du Bois-des-Frères, dont la moitié côté route de Vernier a été établie par l'Etat.

Il faut ajouter à ces réalisations les conséquences plus lointaines de cet apport important de population: les modifications nécessaires de notre appareil administratif, des zones sportives et de délasserment sans oublier le reste de la commune qui se modifie aussi.

Comme d'autres le firent après lui, M. Pittard souligna pour terminer le succès remporté par cette création qui a rapproché d'une façon utile les responsables sociaux privés et publics.

Le pasteur R. Martin, directeur du Centre social protestant, parla au nom des œuvres privées et expliqua la mise en place, l'établissement du programme ainsi que le financement du centre du Lignon. Il précisa que l'équipe mise en place pour ce travail était disponible pour étudier ailleurs de nouveaux centres afin de ne pas perdre les expériences faites à ce sujet.

Il souhaila pour terminer que la population fit confiance aux institutions sociales présentes.

M^{me} Loutan, présidente du groupe de coordination mère-enfant, expliqua la création de la crèche Pamplemousse et remercia non seulement ceux qui avaient donné leur temps pour cette réalisation, mais aussi les constructeurs qui avaient mis des locaux à disposition et les autorités communales qui avaient permis l'aménagement intérieur grâce aux sommes engagées et votées par le Conseil municipal de Vernier.

Enfin la reconnaissance de tous allait aux conseillers d'Etat A. Chavanne et W. Donzé pour leur appui précieux dans cette entreprise.

M. R. Berger, directeur de l'Office de la jeunesse, prit la parole au nom des services publics et releva que nous étions loin encore d'une structure parfaite qui voudrait que l'on bâtit des cités nouvelles avec un programme social mis en place simultanément.

Enfin, W. Donzé, chef du Département de la prévoyance sociale, félicita tous les réalisateurs de ce centre et rappela la position du Conseil d'Etat qui ne veut en aucun cas diminuer l'autonomie des communes, mais soutenir les actions sociales.

Un pas est donc franchi dans l'équipement de nos communes suburbaines; nous ne sommes qu'au début de la route, il faudra bien trouver les moyens financiers pour aller de l'avant dans l'équipement social, sportif et culturel de nos cités. Souhaitons prospérité et vitalité au Centre social du Lignon.

PHILIPPE AUBERT, conseiller administratif de la commune de Vernier.

Les tarifs de la CGTE proposés au Conseil d'Etat

Taxe unique, 50 ct. (zones urbaine/suburbaine actuelles)

	Taxe proposée	Taxes actuelles une zone	deux zones
Plein tarif: taxe entière	—50	—40	—80
demi-tarif	—30	—20	—40
Carnets de tickets: taxe entière, 16 tickets à 50 ct., prix de vente 6 fr. 20, rabais 22,5%	—387	—312	—625
demi-taxe, 16 tickets à 30 ct., prix de vente 3 fr. 70, rabais 22,9%	—2313	—156	—312
Abonnements:			
Adultes: nombre illimité de courses	35.—	30.—	40.—
deux heures	17.50	15.—	20.—
Jeunes: nombre illimité de courses	23.50	20.—	27.—
Ecoliers: nombre illimité de courses	14.—*	12.—*	16.—*

Réseau de campagne

Application du nouveau tarif sur certains tronçons
Nouvel échelonnement des taxes: 30 ct. au départ de la zone de campagne, puis de 20 en 20 ct.
Tarif abonnements inchangé, soit: adultes, nombre illimité de courses, 45.—; deux heures, 22.50; jeunes, nombre illimité de courses, 30.—; ecoliers, nombre illimité de courses, 18.—.*
* Réduction de 20% pour deux abonnements délivrés dans une même famille et de 30% pour trois abonnements ou plus.

Au bout du lac

GENÈVE: Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la ville est convoqué pour mardi 14 février 1967, à 20 h. 30, et les conseillers administratifs et municipaux socialistes se réuniront le même jour, à 19 h., au Café de l'Hôtel-de-Ville, à la Grand-Rue.

GENÈVE: Pour supprimer des abus dans les constructions. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance de mardi, a adopté un règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses, du 9 mai 1961, et instituant une plaque de contrôle pour les chantiers.

Divers abus ayant en effet été constatés après la délivrance d'une autorisation de construire ou d'exécuter des travaux divers, notamment des modifications apportées après coup au projet autorisé, il s'est avéré nécessaire d'exercer une surveillance plus étendue, dès l'ouverture d'un chantier et jusqu'à l'achèvement des travaux. Une plaque de contrôle, portant le numéro de l'autorisation, sera désormais délivrée en même temps que celle-ci et devra être apposée bien en vue sur le chantier. Les différentes obligations qu'impose le règlement modifié, de même que leur bonne exécution, incomberont au requérant. Par ailleurs, celui-ci sera également responsable de tout usage abusif qui pourrait être

fait de la plaque de contrôle. Aucun permis d'habiter ou d'exploiter ne sera délivré sans que la plaque de contrôle ait été au préalable restituée.

Le Département de l'intérieur et de l'agriculture a le profond regret de faire part du décès de

Monsieur **Armand GENTILE**
technicien-géomètre au cadastre.

Le conseiller d'Etat chargé du Département de l'intérieur et de l'agriculture: G. DUBOULE

La Commission administrative, la Direction et le personnel de la Clinique de Bel-Air ont le pénible devoir de faire part du décès de

Madame Veuve **César MALAGOLI**
mère de Mme Anita Annen, leur employée et collègue.

CINÉMAS LAUSANNOIS

A. B. C. Tél. 22 56 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

Première vision

Un nouveau western à l'action 100% dans le Nouveau-Mexique

MON COLT FAIT LA LOI

Rod Cameron, Horst Frank, Dick Palmer, Andrew Ray, Eastmancolor - Parlé français

Athénée Tél. 23 24 12

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

2^e semaine - Grande première vision

Grande première vision

Eddie Constantine

CARTES SUR TABLE

Ça explose par tous les bouts
Un déclinement de suspense
Des gadgets inédits

Atlantic Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

En grande première suisse

Enfin, si vous aimez un cocktail à base de suspense pétillant d'humour... dégustez

LA GRANDE SAUTERELLE

avec Mireille Dorc, Hardy Kruger, Francis Blanche - En couleurs

Bel-Air Tél. 23 53 12

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Grande première vision

Technicolor - Techniscope

Un nouveau superwestern fougueux et endrillé - Parlé français

lutte sans merci...

L'HOMME DE LA SIERRA

Marlon Brando, A. Comer, J. Saxon

Bourg Tél. 22 86 22

14.30, 17.30, 20.30 16 ans

Première vision

HAMLET

L'œuvre immortelle de Shakespeare, adaptée par Boris Pasternak, avec une distribution magnifique

Vers. orig., sous-titres franc./allemands

Vu la longueur du film: 3 séances seulement

Faveurs susp. à 20.30

Capitole Tél. 22 51 32

14.30, 17.30, 20.30 16 ans

Première vision à Lausanne

La magnifique aventure d'un espion international

ESPIONNAGE A CAPETOWN

Paul Hubschmid, Karin Dor, Vivi Bach

Technicolor - Techniscope

Cineac Tél. 22 74 99

Permanent: 14.00-23.00 18 ans

Exceptionnellement - 1^{re} vision

LES FILLES DU DIEU SOLEIL

Un film nudo-naturaliste hors série, tourné dans un petit îlot de la Corse, à Cavallo - Technicolor

Colisée Tél. 32 61 25

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

3^e semaine - Première suisse

LES CŒURS VERTS

Le chef-d'œuvre d'Edouard Luntz applaudi à l'unanimité

Un film jeune, pour les jeunes, sur les jeunes!

Eldorado Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

Première vision

A déconseiller aux personnes nerveuses et impressionnables

DRACULA, PRINCE DES TÉNÉBRES

Parlé français

Lido Tél. 23 21 44

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

3^e semaine - Première suisse

Encore inédit!

OCTOBRE

L'œuvre géniale de S.-M. Eisenstein

«La sortie d'«Octobre» est un événement.» (Freddy Buache)

Métropole Tél. 23 62 22

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

2^e semaine

Première suisse

Eastmancolor - Panavision - Français

LA GRANDE VADROUILLE

Le tout nouveau film de Gérard Oury avec Bourvil, Louis de Funès, T. Thomas (Faveurs suspendues)

Moderne Tél. 26 28 77

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

Jean-Paul Belmondo, cynique et viril

Claudia Cardinale, capiteuse et troublante, dans le chef-d'œuvre de Mauro Bolognini

LA VACCIA

Parlé français

«Absolument admirable.» (France-Soir)

Montchoisi Tél. 26 05 87

15.00, 20.30 16 ans

Erstaufführung

Farbfilm in Ultrascopie

Der sehnsüchtig erwartete Film

FREDDY, TIERE, SENSATIONEN

Freddy mit seinen neuesten Schlägen und als König der bunten, aufregenden romantischen Welt des Zirkus

Palace Tél. 22 13 30

14.30, 17.20 et 22.20 16 ans

Grande première vision

La rencontre de deux génies: Shakespeare et Orson Welles

FALSTAFF (Chimes at Midnight)

Orson Welles, Jeanne Moreau, Marina Vlady, Walter Chiari, etc.

Parlé français

Rex Tél. 23 45 31

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

Le sommet du rire avec Jerry Lewis

LE DÉLINQUANT INVOLONTAIRE

Parlé français

ROMANDIE 23 47 64

14.30, 20.15 16 ans

Parlé français

Sur écran géant vistarama 70 mm.

LE DOCTEUR JIVAGO

Les billets réservés non retirés à 19.00 seront vendus

City-Pully Tél. 28 69 69

20.30 14 ans

En grande réédition

Le chef-d'œuvre de Fred Zinnemann

Le western No 1 de l'histoire du cinéma

Un classique!

LE TRAIN SIFFLERA TROIS FOIS (HIGH NOON) avec Gary Cooper et Grace Kelly - Parlé français

Corso-Renens Tél. 24 90 35

20.30 16 ans

IL MAGNIFICO AVVENTURA

(in italiano)

Au Conseil communal de Lausanne

Première séance de l'année, mardi soir, tenue sous la présidence de notre ami André Piller, président.

Assermentation. — M. André Pache-Boschetti est asserrmenté, il remplace M. Pierre Siegrist (lib.).

Vœux présidentiels. — André Piller forme les vœux que durant l'année 1967, Lausanne soit un rendez-vous attractif pour les étrangers.

Il souhaite que notre pays accueille plus largement les citoyens aux idées avancées, et remercie son prédécesseur, M. Marcel Corbaz, pour la façon dont il a assumé sa tâche de président.

Remise des pouvoirs. — M. Philippe Cavin, secrétaire du conseil, donne connaissance du procès-verbal de la remise des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau bureau du Conseil communal.

Abandon du jeton de présence. — Sur proposition du président, le conseil abandonne les jetons de présence de cette séance en faveur de Terre des Hommes, qui envisage de tourner un film sur son activité.

Election de la Commission de gestion pour 1966. — Elle est élue de la manière suivante: M^{me} Isabelle Aguet (rad.), Madeleine Cardis (soc.), Charlotte Rindlisbacher (soc.), Odette Verzaz (POP), et MM. Paul Baudat (rad.), Marcel Corbaz (POP), Henri Dupont (POP), Charles Fuchs (soc.), François Gavière (chr.-soc.), Henry Gogniat (chr.-soc.), Jean-David Husson (rad.), Henri Jaton (soc.), Jean-Pierre Lador (lib.), Paul-René Martin (rad.), Maurice Meylan (lib.).

Limitation du temps de parcage. — Notre ami Albert Cottier rapporte sur cet important préavis.

L'accroissement considérable du nombre des véhicules exige la limitation de la durée des parages.

L'intention de la Direction de police est d'instituer au centre de la ville la création d'une zone de stationnement limitée à quinze heures; d'aménager de nouvelles zones de parcage d'une durée limitée.

Ces mesures impliquent évidemment l'engagement du personnel indispensable au contrôle.

Ainsi donc, Lausanne va vers une extension de la zone bleue au centre de la ville et la création d'une zone rouge dans les quartiers extérieurs; 6600 places sont prévues à cet effet, soit 2945 en zone rouge et 3668 réser-

vées à un court temps de parcage. Mais l'application de ce plan ne va pas engager des dépenses assez importantes, elles se montent à 493 500 francs (compte non tenu des frais de contrôle dont la somme est de 140 000 francs). Il est vrai que les recettes sont supputées à 484 300 fr. Au cours de la discussion, MM. Lasserre (lib.), Rieben (POP), sont contre l'entrée en matière. Notre ami Robert Deppen, directeur de police, défend magistralement son projet; il soulignera l'augmentation considérable de la circulation dans la ville de Lausanne. A cela il faut bien trouver des solutions.

Un plan directeur de circulation est établi, il importe de le réaliser. Deppen s'étonne de l'opposition faite au projet de la Direction de police et demande que le conseil adopte le préavis. Une attaque en règle est conduite par MM. Barman (chr.-soc.) et Delamuraz (rad.) contre le nombre des parcomètres prévus; ils demandent que 335 parcomètres «à une heure» soient supprimés. Au terme d'une longue discussion (trop longue à notre avis) et d'une votation touffue corrigée par un appel nominal, la proposition de M. Barman, c'est-à-dire la suppression de 335 parcomètres est acceptée par 47 voix contre 40.

L'ensemble du préavis est adopté par 35 voix contre 32.

Création d'un fonds communal des arts plastiques. — La Municipalité demande la création d'un fonds qui sera géré avec le concours d'une commission composée de neuf membres.

Un nouveau règlement permettra u nemploi judicieux des sommes consacrées à l'embellissement de la ville.

La Municipalité demande également l'achat de deux sculptures: «La Femme» de Pierre Blanc et «Le Lévrier» d'Edouard Sandoz.

Préavis adopté après un intéressant rapport de notre ami Jacques Morier-Genoud.

Réponse à M. André Muret. — On se rappelle qu'André Muret avait interpellé la Municipalité au sujet de brutalités policières exercées par certains agents de la police lausannoise lors d'une récente manifestation de jeunes contre un film de propagande américain sur le Vietnam.

Robert Deppen, directeur de police, répond en faisant le point de l'affaire. Au lendemain de ces incidents, dans ce journal, Octave Heger a exprimé son opinion; par conséquent,

nous ne reviendrons pas sur la bagarre de l'Athénée. R. Deppen explique l'attitude du personnel de police; sa tâche n'est pas facile et elle doit à tout le moins faire respecter l'ordre public.

Naturellement, André Muret n'est pas satisfait de la réponse de Robert Deppen. Au contraire, selon lui, la police a outrepassé son devoir; elle a commis des excès de zèle en matraquant et en «embarquant» des jeunes manifestants.

La discussion se poursuit: MM. Roger Burky (rad.), Benoît (rad.) sont satisfaits de la réponse de la Municipalité, tandis que les camarades d'André Muret, Rieben et Fernand Petit ne sont nullement d'accord avec le rapport municipal. Enfin, M. G.-A. Chevallaz, syndic, dénonce les attaques personnelles dont est l'objet notre camarade Deppen; la Municipalité tient à remplir sa tâche, c'est-à-dire le maintien de l'ordre.

Un ordre du jour est déposé par André Muret condamnant les procédés de la police lausannoise. Cet ordre du jour est repoussé à une forte majorité.

Séance levée à 23 h. 55. F. Ch.

Faites lire notre journal!

APRÈS COSSONAY... CRISSIER Un nouvel arrêt de travail

Celui qui s' imagine que la paix du travail est une reddition sans condition commet une erreur.

Instituée par les conventions collectives, la paix du travail reste un privilège des entreprises soumises à un régime conventionnel. Une entreprise de constructions métalliques de Crissier vient d'en faire l'expérience à ses dépens. Il s'agit de la maison Willy Beyeler, occupant 46 ouvriers.

Cette dernière était membre de la Fédération vaudoise des entrepreneurs et appliquait jusqu'à fin 1966, d'une façon régulière, la convention collective de travail de la serrurerie.

Le personnel, fortement organisé, comptait, dès le 1^{er} janvier 1967, bénéficiaire de l'augmentation de 25 centimes à l'heure qui avait été convenue entre les patrons serruriers vaudois et la FOMH.

Tout au début de cette année, l'employeur fit part à la Commission ouvrière du fait qu'il avait quitté l'Association patronale, signataire du contrat collectif de la serrurerie, et que, par conséquent, il n'accorderait pas cette augmentation, vu qu'il n'en avait pas l'obligation.

Cette indélicatesse ne manqua pas de provoquer une vive réaction de la part du personnel, lequel s'adressa de la FOMH. L'examen de la situation devait relever qu'en plus du manque à gagner au point de vue des

salaires, la sortie de cette entreprise du champ d'application de la convention collective entraînait un nombre considérable de problèmes et d'inconvénients pour les ouvriers, notamment en ce qui concerne les assurances sociales professionnelles et la sécurité de l'emploi.

Aussi des pourparlers furent immédiatement entrepris avec la direction qui, en date du 26 janvier, déclara finalement ne pas vouloir signer un accord, même provisoire, avec la FOMH, ni consentir, ne serait-ce qu'une partie de l'augmentation de salaire sur laquelle les ouvriers comptaient.

Après avoir pris connaissance de cette position, le personnel prit la décision de manifester sa volonté de voir aboutir sa juste revendication par un arrêt de travail à titre d'avertissement. C'est ainsi que mardi 31 janvier, à 16 h. 43, les ouvriers quittèrent leurs postes de travail dans l'ordre le plus parfait et se rendirent à l'Hôtel de Ville de Crissier, afin de faire le point de la situation.

Ce brusque mouvement de mécontentement n'a pas manqué de provoquer une vive émotion dans la région industrielle de Renens.

Souhaitons que l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage, saisi de ce litige, parviendra à trouver un terrain d'entente.

Chêne-Bourg: Après la nomination d'un secrétaire de mairie

Demande de convocation du Conseil municipal

Dans la chronique chénoise de notre numéro du 24 janvier, nous avons indiqué que le poste de secrétaire de mairie était au concours. Les conditions fixées ont été évoquées par M^r Torello (c.-s.) au cours de la séance du Conseil municipal du 27 janvier. Ce conseiller estimait que les exigences fixées avaient comme but d'éliminer M. A. Nicolet, secrétaire adjoint de la mairie. Les dénégations du maire, M. Y. Bacchetta, n'ont convaincu personne.

Or, lundi 30, le Conseil administratif désignait M. Léopold Strassberger, né en 1918, secrétaire de mairie. Selon «Savoir», M. L. Strassberger est préparateur en chimie.

Nous n'avons rien contre cette personne que nous ne connaissons pas.

Par contre, nous connaissons M. A. Nicolet. Comme tout homme, il a ses qualités et ses défauts. Il n'est pas radical. Ne serait-ce pas le principal de ses défauts?

Sitôt la nouvelle de la nomination connue, la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil municipal a été demandée par un nombre important de conseillers municipaux, représentant tous les partis, à l'exception des radicaux.

Les conditions de cette nomination ne laissent pas le conseil insensible, car si la désignation est de la compétence du Conseil administratif, d'autres problèmes relèvent du Municipal et ce dernier n'est pas décidé à se les laisser imposer.

A quelques mois des élections com-

munes, le problème revêt une importance particulière, qui est d'autant plus grande que le secrétaire actuel quittera effectivement ses fonctions le 15 mai et que son remplaçant entrera le 1^{er} mai. Or, la presque totalité du personnel de la mairie vient d'être renouvelé. Vaut-on demander à M. Nicolet de former son chef? Quelle ironie! Et si M. Nicolet quitte sa fonction, devant quelle situation se trouvera le futur Conseil administratif qui se trouvera modifié par suite du départ de M. F. Gency?

Comme il n'est pas certain non plus que les deux conseillers administratifs radicaux voient leur mandat reconduit par les électeurs, l'on voit vers quelles difficultés peut nous mener la nomination de M. Strassberger.

R. H.

LOTÉRIE ROMANDE

plus que 2 jours!

à BEX

Spécialités de notre boulangerie

Merveilles

3 pièces

1.-

= env. 45 ct.
les 100 g.

Avec ristourne

Grillage

praliné-nougat

3.-

Avec ristourne

Baisers
d'abeilles

au miel

2.-

Avec ristourne

COPO
-O-

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Allemagne: Propositions constructives du socialiste Herbert Wehner

Herbert Wehner, ministre des Affaires panallemandes, a demandé une conférence des quatre alliés de la seconde guerre mondiale et des deux parties de l'Allemagne pour amener une détente entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande.

H. Wehner a déclaré au journal américain « Washington Post » que la note soviétique aux trois alliés occidentaux de la semaine dernière offrait une occasion d'un échange de vues sur la voie sur laquelle l'Allemagne pourrait être engagée pour une détente générale en Europe.

La note soviétique adressée samedi dernier aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France, mettait en garde contre un danger d'une renaissance du national-socialisme en Allemagne occidentale. H. Wehner a exprimé le désir que les puissances occidentales devraient y répondre de manière « constructive ». On pourrait, dit-il, soumettre à un examen la question d'une reconnaissance de la RDA, pour autant que le régime de cette dernière soit libéralisé à l'exemple de la Yougoslavie d'aujourd'hui.

France: Revendications ouvrières

Le mouvement de grève déclenché hier par deux des trois grandes centrales françaises, la CGT et la CFDT (Confédération française démocratique du travail), a provoqué beaucoup moins de perturbations dans la vie des Français que les précédents. Seul le trafic aérien a été sérieusement désorganisé. La moitié environ des rames de métro fonctionnaient, ainsi qu'une partie des autobus. Il y eut des coupures de courant et des baisses de pression du gaz. En revanche la plupart de usines du secteur privé avaient fermé leurs portes en prévision des délestages. La SNCF a assuré la plupart des départs sur les grandes lignes et une partie du trafic de banlieue. Cependant le mouvement de grève doit se poursuivre demain encore dans ce secteur.

Près de quarante mille militants syndicalistes parisiens ont manifesté

hier après midi en défilant de la Bastille à la République pour appuyer leurs revendications. Il n'y a pas eu d'incidents.

D'autre part, en réponse à la décision du personnel de poursuivre la grève, la direction des usines aéronautiques Dassault qui construisent notamment les avions de la force de frappe française, a décidé hier soir le lock-out de ses trois établissements de la région bordelaise, qui occupent 1600 ouvriers. Le conflit, qui a commencé le 1^{er} décembre dernier et qui a pris à plusieurs reprises la forme d'arrêts de travail et de manifestations, porte sur des revendications de salaires. Le 27 janvier, l'une des trois usines avait été occupée par le personnel. Hier, le personnel a participé en nombre imposant à une manifestation dans Bordeaux.

Bruxelles: Intangibilité du Traité de Rome

Les dirigeants belges, comme les représentants de la Commission de la CEE, ont prévenu H. Wilson et G. Brown que les accords conclus entre les Six pouvaient difficilement être modifiés en faveur de la Grande-Bretagne.

Quel que soit d'ailleurs le désir réel de la Belgique de voir l'Angleterre adhérer au Marché commun, l'intangibilité du Traité de Rome et des accords concernant notamment l'agriculture est apparue comme le fondement même de la politique bruxelloise. Il

semble d'ailleurs que ce soit l'opinion unanime des Six.

Harold Wilson a de nouveau souligné, hier soir, au cours d'une conférence de presse, qu'une extension de la coopération technologique de la Grande-Bretagne, soit avec l'ensemble de l'Europe, soit de façon bilatérale, ne pouvait être envisagée que si le Royaume-Uni adhère au Marché commun.

H. Wilson et G. Brown sont rentrés mercredi soir à Londres.

Espagne: Un calme relatif

La grève générale aux Asturies, prévue pour mercredi, n'a été observée que partiellement. Néanmoins, dans 21 charbonnages des bassins de Langreo et du Caudal, la grève a été suivie par quelque 13 500 travailleurs, soit exactement 33% des mineurs de fond des puits asturiens. Dans la sidérurgie, on n'enregistre que quelques grèves dans des ateliers métallurgiques. Par contre, les importantes usines des complexes sidéro-chimiques de « Duro Felguera » et « Uninsa » ont travaillé normalement. D'autre part, l'agitation estudiantine à Madrid s'est calmée. L'Université est fermée et les facultés désertes demeurent sous la surveillance de la police. Des groupes d'étudiants qui s'étaient rassemblés à midi devant le rectorat se sont finalement dispersés sans incidents. Selon une source sûre, les professeurs de la Faculté de droit, réunis mardi, ont élaboré un document dans lequel ils protestent énergiquement contre l'entrée des forces de l'ordre, ces derniers jours, dans l'enceinte universitaire. Dans les autres universités espagnoles, le calme est complet à l'exception de Barcelone où les étudiants ont suivi

presque totalement la grève de 48 heures décidée en solidarité avec leurs camarades de Madrid. A Valence, les étudiants ont également fait la grève de solidarité, mais on ne signale pas d'incidents importants. Des rumeurs persistantes indiquent que le recteur de l'Université de Valence a remis sa démission au ministre de l'Éducation, mais aucune déclaration officielle ne permet de les confirmer. Enfin, l'inhumation de l'étudiant Rafael Guíjarro Navarro, qui « s'était tué » mardi en se jetant par la fenêtre de sa chambre, au moment où la police entraînait chez lui pour perquisitionner, a eu lieu hier après midi au cimetière madrilène de l'Almudena. La cérémonie s'est déroulée sans incident.

La police espagnole a pénétré cette nuit dans l'enceinte de l'Université de Valence et a mis fin à une assemblée nationale des dirigeants du « Syndicat démocratique des étudiants », réunis illégalement depuis le 30 janvier. Vingt arrestations ont été opérées. Face à cette situation, les universitaires valenciens ont décidé de prolonger la grève de 24 heures.

Pékin: Evacuation des familles russes

Les familles des ressortissants soviétiques — diplomates et journalistes de Pékin — seront évacuées progressivement à partir de samedi prochain, apprend-on de source sûre.

Cette décision a été prise à la suite des manifestations qui se poursuivent depuis six jours devant l'Ambassade soviétique et plusieurs autres ambassades et des incidents quasi quotidiens dont sont victimes, sans discrimination, tous les Européens.

D'autres missions européennes se demandent si elles ne devront pas imiter les Soviétiques. Hier encore, un

diplomate français et sa femme, qui avaient eu un léger accrochage avec leur voiture, ont été bloqués par la foule pendant près de 6 heures, en butte aux injures, aux menaces et aux humiliations, avant de pouvoir regagner l'ambassade.

D'autre part, quelque 200 étudiants chinois ont manifesté hier à Moscou, sans incident notable.

Le président Mao Tsé-toung a mis les supporters de sa cause en garde contre le «sectarisme» et la «scission» et a lancé un appel à l'unité à tous les éléments révolutionnaires de gauche.

APRÈS UNE CONFÉRENCE DONNÉE À VEVEY
RETOUR DE CHINE

Les membres du Parti socialiste de Vevey sont des gens privilégiés. A un moment où l'on parle tant de la Chine et où, paradoxalement, il est impossible de se forger une juste opinion — tant les nouvelles qui nous parviennent sont contradictoires, fumeuses et parfois farfelues — ils ont eu la chance, eux, d'ouvrir un magistral exposé de Charles Chaillot, professeur, membre du Parti socialiste, qui vient de rentrer du pays de Mao après y avoir séjourné une année et demie.

L'orateur brossa tout d'abord un portrait de l'ancienne Chine, occupée par les Allemands, les Anglais, les Portugais, les Français. On peut situer la pénétration européenne aux environs de 1830-1840, lorsque la Chine fut forcée de s'ouvrir au commerce occidental. Ch. Chaillot montre la détresse et la grande misère du paysan chinois — sommé de donner tout son avoir à son maître — y compris ses propres enfants (impôts en nature). Prostitution, esclavage, vols: telle était la situation à l'époque. Un jour, cependant, des hommes courageux s'avisèrent que la terre, l'air et l'eau appartenaient à tous. Ils en prirent conscience et le proclamèrent haut et fort. Cette révolte, dictée par l'indignation ressentie en face de l'injustice et l'appétit léonin du régime impérial, allait aboutir à la création du Parti communiste chinois (1921). Il avait pris naissance, en fait, dès 1920, à Changhaï, parmi des intellectuels et des ouvriers. Ces derniers revenaient d'Europe où, embauchés lors de la guerre de 1914, ils avaient été gagnés par les idées syndicalistes. Tchang Kai-chek prendra le pouvoir en 1927, mais son gouvernement se montra incapable de contenir l'expansionnisme nippon. Les communistes d'alors avaient été rejetés dans la clandestinité; ils s'étaient cependant organisés grâce aux incontestables qualités tactiques de leurs chefs Mao Tsé-toung, Chou En-lai et Tchou-teh. Attaqués en 1933 par les forces nationalistes, ils furent contraints à une pénible retraite d'un an vers le Chen-si (la Longue Marche). Dès lors, la lutte sourde Mao Tsé-toung—Tchang Kai-chek ira en s'intensifiant jusqu'à ce jour historique du 1^{er} octobre 1949, date à laquelle Mao pourra annoncer à Pékin, redevenue capitale, la prise du pouvoir par le Parti communiste. Il proclame la République populaire de Chine et en devient le président.

Le conférencier tenta ensuite de cerner la forte personnalité de Mao Tsé-toung. Celui-ci connaissait à la fois le monde occidental et l'histoire de son pays; c'est un poète — il le

restera toujours — mais un poète lucide, calculant froidement ses décisions. «La liberté est au bout du fusil», dira-t-il à ses troupes. Lui qui était issu d'un milieu familial bouddhiste deviendra marxiste et révolutionnaire. Il accepte de tuer des gens de sa race. Le principe fondamental de la politique maoïste est de faire une tache, puis de l'étendre. Mao s'est imposé de durs sacrifices pour atteindre son objectif, témoin cette Longue Marche qui vit partir 100 000 hommes et en arriver 30 000, après qu'ils eurent — à raison de 30 km. par jour — traversé des marais, gravi des montagnes de plus de 2000 m., marché dans les neiges éternelles en devant, parfois, manger leur ceinture pour ne pas mourir de faim... Cette épreuve accomplie, Mao et ses compagnons d'armes bâtirent une citadelle forte et structurée, véritablement née du néant. On comprend qu'ils admettent difficilement de la voir s'écrouler. Il s'agit là d'un réflexe humain et logique. Mais Mao Tsé-toung — que Charles Chaillot a vu le 1^{er} octobre 1966 — est sérieusement diminué physiquement. Il n'a plus les forces nécessaires pour mener le combat. Le vieux leader se contente de ratifier les décisions par un hochement de tête, un clin d'œil ou une signature.

Parlant de la révolution culturelle, l'orateur y voit trois raisons essentielles: les germes du capitalisme, d'abord, qu'il convient d'éliminer (nostalgie d'une certaine culture occidentale), la révolte des paysans, ensuite, qui ne cachent plus leur mécontentement (tout le bénéfice des récoltes s'en va enfler les caisses de l'Etat, à Pékin) et la guerre du Vietnam, enfin (plusieurs avions yankees sans pilote ont été abattus en Chine: la proverbiale patience chinoise a des limites...).

L'orateur traita encore de la rupture sino-soviétique, après quoi il fit part de quelques constatations d'ordre général. On apprit ainsi que la livre de légumes se vend 0,5 ct. en Chine et que les loyers oscillent entre 5 fr. et 8 fr.! Tout le monde s'habille de la même façon; les différences de salaires sont infimes entre un médecin chirurgien et un ouvrier, par exemple. Aucun luxe excessif non plus à l'intérieur des maisons. Invité à l'occasion du Nouvel-An chinois chez un doyen de faculté, Ch. Chaillot eut la surprise de découvrir un appartement austère et presque nu, peu en rapport avec le rang social de l'occupant. Il mit également en garde l'assistance contre les fameuses affiches placardées aux murs des grandes villes: ce sont uniquement des

propositions, par voie de référendum. Or il s'avère que la plupart des journalistes occidentaux prennent cela pour de l'argent comptant. D'où les informations déformées et tronquées qui s'envolent vers l'Europe.

Charles Chaillot fut chaleureusement applaudi. Il répondit ensuite à la satisfaction de chacun aux nombreuses questions que son passionnant exposé avait suscitées.

BREF COMMENTAIRE

Nous accordons personnellement le plus grand crédit aux dires de notre camarade Chaillot. Il serait d'ailleurs ridicule de s'inscrire en faux contre les propos d'un homme qui — voici quelques mois — était encore en Chine et qui, par conséquent, a touché du doigt le cœur de l'énigme. Toutefois — et Chaillot ne nous en voudra pas de le relever — certains aspects de sa conférence nous ont paru marqués d'un sceau personnel et un brin subjectif. Ainsi, par exemple, lorsqu'il prétend que les Gardes rouges n'usent pas de violences mais seulement de violences psychologiques, nous hésitons à le suivre. Dans un récent billet, Jules Humbert-Droz défendait une tout autre thèse en écrivant que le comportement desdits Gardes rouges donnait à penser qu'ils préparaient la guerre... Où est la vérité?

Pour l'instant, on ne peut que se réfugier — un peu facilement, certes — derrière la prudente devise anglaise « Wait and see » (Attendre et voir venir)...

Notons à ce sujet qu'au travers d'une série d'articles traitant de l'épuration en Chine populaire — parus au mois de juin 1966 dans la « Tribune de Lausanne » — Christian Sulser, spécialiste de politique asiatique, avertissait déjà le lecteur en ces termes: « S'il est une attitude à laquelle incite l'observation des choses chinoises, c'est bien la prudence. Et le voyage de Pékin vient décidément renforcer cette détermination. Il faut le répéter souvent: l'observateur, qu'il soit à Pékin ou à Lausanne, manque de renseignements précis. Il se bornera à quelques remarques, tentera des rappels, évoquera des circonstances, sans prétendre à la synthèse définitive et péremptoire. »

Eh! oui... La vocation du secret est si forte en Chine, le mystère est si volontairement entretenu, le sens de la dissimulation si grand — aujourd'hui comme toujours — que les véritables dimensions d'un phénomène ne peuvent être saisies, généralement, que bien des années après qu'il s'est produit.

Frédéric Richard.

EN QUELQUES LIGNES

● KARACHI. — 25 000 cheminots se sont mis en grève mercredi au Pakistan occidental pour protester contre la hausse des prix.

● MOSCOU. — Après trois mois de négociations, l'URSS et Cuba ont décidé mercredi d'accroître leurs échanges commerciaux de 23% cette année.

● SANTIAGO-DU-CHILI. — Après un débat qui a duré toute la nuit, la Chambre des députés du Chili a accepté jeudi matin un projet de réforme constitutionnelle présenté par le président E. Frei.

● BEYROUTH. — Le juge d'instruction a fait incarcérer mercredi M. F. Khoury, administrateur de la Banque Intra.

● SALISBURY. — Un débat s'est déroulé mercredi au Parlement rhodésien sur une motion de blâme déposée par le parti d'opposition « United People's Party ». Un député noir a accusé le gouvernement de mener une politique raciste, de maintenir la domination blanche, et de chercher à introduire l'« apartheid ». En vérité, le gouvernement Smith ne désirerait pas le développement de la population noire et agirait uniquement par peur et par haine raciale.

● ROME. — Le procès de 240 personnes inculpées d'avoir importé en contrebande vingt mille tonnes de cigarettes, soit près d'un million de paquets, a commencé mercredi devant le Tribunal pénal de Rome. Il aura fallu près de dix ans aux services italiens des douanes pour démanteler les deux organisations qui se livraient à ce trafic.

● PARIS. — Les funérailles du maréchal Juin ont eu lieu hier en grande pompe.

● PARIS. — Le général de Gaulle prononcera un discours jeudi 9 février, par la radio et la télévision, à 20 heures.

● LONDRES. — Des progrès considérables ont été réalisés dans les négociations soviéto-américaines relatives au traité sur la non-dissémination des armes nucléaires, indique-t-on de source anglaise bien informée.

● CANBERRA. — M. Hasluck, ministre des Affaires étrangères, a annoncé mercredi soir que l'Australie accorderait cette année au Vietnam du Sud une aide civile, pour une valeur de 2 millions de dollars australiens, soit environ 9 600 000 francs suisses.

● VIENNE. — Bruno Kreisky, ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche, a été élu mercredi président du Parti socialiste autrichien, par le comité du parti.

● PÉKIN. — Plus d'un million d'habitants de Pékin ont fait un accueil triomphal aux étudiants chinois revenus au pays via Moscou.

● MOSCOU. — Un groupe de diplomates soviétiques a été encerclé et bloqué sur place par des Gardes rouges alors qu'il gagnait un hôtel de Pékin pour rendre visite à des cheminots soviétiques.

● BELGRADE. — L'Assemblée nationale yougoslave a constaté que les négociations économiques engagées entre la Yougoslavie et l'Italie avaient été interrompues pour des raisons imputables à la délégation italienne.

● LONDRES. — Renouant avec une tradition qui date du 17^e siècle, les Communes ont tenu mercredi matin, pour la première fois depuis le règne de Charles II, une séance matinale en semaine.

● BRUXELLES. — La Banque Nationale de Belgique a réduit son taux d'escompte de 0,25%.

● WASHINGTON. — Le ressortissant américain Vladimir Kazan-Komarek, arrêté le 31 octobre dernier par les autorités tchécoslovaques sous l'inculpation d'espionnage et de tentative de renversement du gouvernement, a été condamné à huit ans de prison.

Etats-Unis: Arrêt des vols simulés

L'armée de l'air américaine a décidé de cesser provisoirement toute les expériences de vols spatiaux simulés nécessitant l'utilisation d'oxygène concentré, annonce-t-on mercredi à l'École de médecine aérospatiale. Cette décision a été prise à la suite de l'incendie qui coûta la vie, mardi, à deux techniciens de l'armée de l'air, incendie qui eut lieu dans des circonstances similaires à celui qui causa la mort, vendredi dernier, des trois cosmonautes de la mission « Apollo ». Cet arrêt des expériences durera environ trois semaines, le temps nécessaire pour la commission d'enquête de faire son rapport sur l'accident. Mais M. James Webb, directeur de la NASA, a justifié, cinq jours après la tragédie de Cap Kennedy, l'usage de l'oxygène pur à 100% employé dans la cabine, tout en constatant que les cabines spatiales soviétiques et des chambres de pressurisation en Grande-Bretagne recréent le mélange oxygène-azote, semblable à l'air.